

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps. Each original is also photographed in one exposure and is included in reduced form at the back of the book.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

UMI

**A Bell & Howell Information Company
300 North Zeeb Road, Ann Arbor MI 48106-1346 USA
313/761-4700 800/521-0600**



Université d'Ottawa • University of Ottawa

**Le premier sondage canadien sur le bilinguisme:
une étude des données du *Quatrième recensement du Canada*
(1901) au Canton de Longueuil (Ontario)**

par

Daniel Boudria

Travail présenté à l'École des études supérieures et
de la recherche de l'Université d'Ottawa en vue de
l'obtention de la Maîtrise ès Arts (Histoire).

Université d'Ottawa - University of Ottawa

© 1997 Daniel Boudria



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced with the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-20904-0

**Le premier sondage canadien sur le bilinguisme:
une étude des données du *Quatrième recensement du Canada (1901)*
au Canton de Longueuil (Ontario)**

Notre présentera le potentiel du *Quatrième recensement décenal du Canada (1901)* dans l'étude historique des questions linguistiques canadiennes. Le texte examinera les forces et les faiblesses du recensement comme source pour ensuite présenter un exemple d'utilisation des données. Grâce aux renseignements sur les langues maternelles des individus et leurs capacités de parler dans l'une ou les deux langues principales du Dominion, on observera en guise d'exemple le pourcentage des gens du Canton de Longueuil (Ontario) capable de s'exprimer dans les deux langues. De plus, cette étude se penchera sur l'influence mutuelle des variables du recensement et des capacités des individus à converser dans les deux langues officielles.

Le Canton de Longueuil, tout comme le Comté de Prescott, se distinguait en 1901 par son caractère prédominant francophone et rural dans une province d'héritage britannique et de langue anglaise. Les pourcentages de bilinguisme de cette communauté à majorité franco-ontarienne ne reflètent pas nécessairement la proportion d'Ontariens capable de s'exprimer dans les deux langues principales du Canada. Cependant, ce texte se présente comme une invitation à une étude à plus grande échelle qui serait plus représentative des capacités des Ontariens et des Canadiens en général à s'exprimer dans les deux langues.

**Le premier sondage canadien sur le bilinguisme:
une étude des données du *Quatrième recensement du Canada*
(1901) au Canton de Longueuil (Ontario)**



Je tiens à remercier tous ceux et celles qui m'ont aidé lors de cette entreprise.

Tout d'abords, j'aimerais exprimer mes vœux de gratitude à mes parents, Don et Mary Ann Boudria, pour tout le support accordé lors de mes études et pour l'encouragement de mener ce travail à terme. Leur disponibilité et leur compréhension sont toujours appréciés. De plus, j'aimerais remercier Paule Charbonneau d'être là pour le support moral.

Ma reconnaissance s'étend également à M. Chad Gaffield pour ses conseils et sa disponibilité. Les suggestions de pistes de recherche et d'analyse étaient grandement appréciées et déterminantes dans la réussite de ce travail. Merci aussi à tous les professeurs du département d'histoire de l'Université d'Ottawa qui ont contribué par leurs commentaires et par leur présence.

Finalement, j'aimerais remercier l'Université d'Ottawa pour la subvention accordée par le biais d'un assistantat. Cette expérience m'a été très enrichissante tant au niveau académique que personnel.

**Le premier sondage canadien sur le bilinguisme:
une étude des données du *Quatrième recensement du Canada*
(1901) au Canton de Longueuil (Ontario)**

1. Sources

A. Manuscrits:

Archives nationales du Canada (ANC), RG31 (Statistique Canada), *Quatrième recensement du Canada, 1901, Tableau n°1: population*, District n° 108 (Prescott), sous-district n°F (Longueuil), Subdivision de votation n°2, bobine n°T6492

ANC, RG31, *Quatrième recensement du Canada, 1901, Tableau n°2: bâtiments et terres, églises et écoles*, District n° 108 (Prescott), sous-district n°F (Longueuil), Subdivision de votation n°2, bobine n°T6492.

B. Sources:

ANC, RG31, Division des archives gouvernementales, Archives de Statistique Canada, *Répertoire du fonds RG 31*.

Canada, Gouvernement du, *Quatrième recensement du Canada 1901: Volume 1: population*, Ottawa, S. E. Dawson: Imprimeur de sa Très excellente Majesté le Roi, 1901.

Canada, Statistique, *L'annuaire du Canada 1992*, Ottawa, Statistique Canada, 1992.

S.A., *Illustrated Historical Atlas of the Counties of Stormont, Dundas, and Glengarry, Prescott and Russell*, Port Elgin, Ross Cumming, 1972 (1879).

Toker, E.J., «How a Census is Taken» dans *The Canadian Magazine*, vol.16, no.3,(mars 1901), p. 430-431.

2. Études:

Abel, Marjorie et Nancy Folbre, «Women's Work and Women's Households: Gender Bias in the US Census», *Social Research*, vol.56, no.3 (1990).

Akenson, Donald, *Being Had. Historians, Evidence, and the Irsih in North America*, Toronto, P.D. Meany Publishers, 1985.

Arès, Richard, «Langues officielles et langues maternelles», *L'Action nationale*, vol. 52, n°10 (1963), p. 1013-1036.

Baskerville, Peter et Eric Sager, «The First National Unemployment Survey: Unemployment and the Canadian Census of 1891», *Labour - Le Travail*, 23, (printemps 1989), p. 171-178.

Bédard, Louise, *L'Original*, Ottawa, Association des enseignants franco-ontariens (A.E.F.O.), 1980. Collection «Pro-F-Ont.»

Bouchard, Gérard, «Les fichiers réseaux de population: Un retour à l'individualité.» dans *Histoire sociale - Social History*, vol.21, n°42.

Brault, Lucien, *Histoire des Comtés Unis de Prescott et de Russell*, L'Original, Conseil des Comtés Unis, 1965.

Brookes, Allan A., «Doing The Best I Can: The Taking of the 1861 New Brunswick Census» *Histoire Sociale - Social History*, vol.7, n°12 (1974), p.71-91.

Burger, Alan, «The Distribution of Scots and Irish in Upper-Canada, 1851-71», *The Canadian Geographer - Le Géographe Canadien*, vol. 34, n°3 (1990), p. 250-258.

Burley, Kevin, «Occupational Structure and Ethnicity in London, Ontario, 1871.», *Histoire Sociale / Social History*, vol 11, (1978), p. 390-410.

Castonguay, Charles, «Mesure de l'assimilation linguistique au moyen des recensements», *Recherches sociographiques*, vol. 34, n°1, (janvier 1993), p.45-68.

Castonguay, Charles, «Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises», *The Canadian Review of Sociology and Anthropology - La Revue canadienne de Sociologie et d'Antropologie*, vol.16, n°1, (1979), p.21-31.

- Darroch, Gordon et Michael Ornstein, «Ethnicity and Occupational Structure in Canada in 1871: The Vertical Mosaic in Historical Perspective», *Canadian Historical Review*, vol. 61, n°3 (1980), p.305-333.
- Davis, Nanciellen, «Ethnic Groups in Richibucto Parish, New Brunswick: A Note on the Use of the Nineteenth-Century Census Manuscript Returns», *Canadian Ethnic Studies - Études ethniques au Canada*, vol.20, no.3, (1988).
- Dominion Bureau of Statistics, *Dominion Bureau of Statistics: History, Function, Organisation*, Ottawa, King's Printer, 1952.
- Duncan, Kenneth, «Irish Famine Immigration and the Social Structure of Canada West», *La revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, février 1995, vol.2, n°1, p.19-40.
- Gaffield, Chad, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie.*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.
- Gaffield, Chad, «The New Regional History: Rethinking the History of the Outaouais», *Revue d'études canadiennes - Journal of Canadian Studies*, vol.26, no.1, (1991).
- Gagan, David, «Enumerator's Instructions for the Census of Canada: 1851 and 1861», *Histoire Sociale - Social History*, vol.7, n°14 (1974), p.353-365.
- Hurd, Burton, *Origin, Birthplace, Nationality and Language of the Canadian People, 1921 Census Monograph*, Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, King's Printer, 1929.
- Hurd, Burton, *Racial Origins and Nativity of the Canadian People, 1931 Census Monograph* Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, King's Printer, 1942.
- Hurd, Burton, *Ethnic Origin and Nativity of the Canadian People, 1941 Census Monograph*, Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, Queen's Printer, 1964.
- Joy, Richard, *Languages in Conflict*, Toronto, McLelland and Stewart, 1972.
- Kralt, John, «Ethnic origins in the Canadian Census, 1871-1986», dans Halli, Shiva *et al.*, *Ethnic Demography: Canadian Immigrant, racial and Cultural Variation*, Ottawa, Carleton University Press, 1990, pages 13-29.

- Lamy, Paul, *Language Maintenance and Language Shift in Canada. New Dimensions in the Use of Census Language Data*, Ottawa, Les presses de l'Université d'Ottawa, 1977.
- Mandeville, Antonio, *Historique de la paroisse St-Jean Baptiste de L'Orignal Ont.*, Ottawa, Imprimerie du Droit, 1936.
- Parkinson, Daniel, «A View of the 1901 Census» *Families*, volume 33, n°1, (février 1994), p.13-16.
- Prévost, Michel, *Caledonia Springs: Gloire et déclin de la plus importante ville d'eaux du Canada. 1835-1915*, Hull, Éditions Asticou, 1986.
- Séguin, Normand, *La conquête du sol au 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1977.
- Séguin, Normand, «L'économie agro-forestière: genèse du développement au Saguenay au 19^e siècle», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1976, p. 559-565.
- Steckel, Richard H., «The Quality of Census Data for Historical Inquiry: A Research Agenda», *Social Science History*, vol.15, no.4, (1991).
- Sutherland, G. *Prescott-Rusell: Rapport de recherches. Étude de restructuration*, vol.1, Research Report, s.l., 1976.
- Thomas, Cyrus, *History of the Counties of Argenteuil, Que, and Prescott, Ont. From the Earliest Settlement to the Present*, Montréal, John Lovell and Son, 1896, (réédition: Belleville, Mika Publishing Company, 1981).

**Le premier sondage canadien sur le bilinguisme:
une étude des données du *Quatrième recensement du Canada*
(1901) au Canton de Longueuil (Ontario)**



Depuis longtemps, les questions de langue font l'objet de maintes discussions dans la population canadienne d'un océan à l'autre. Tant dans les cafés que dans les manuels et les ouvrages savants, le sujet de la langue suscite plusieurs discussions souvent passionnées chez les anglophones et chez les francophones du Canada. L'histoire canadienne montre plusieurs exemples d'affrontement et de coopération entre les deux principaux groupes linguistiques et culturels canadiens depuis l'arrivée des premiers colons européens. Cependant, l'historiographie s'est permis de négliger le sujet de la proportion de gens bilingues au Canada. C'est à dire, qu'en général, les canadianistes se sont plus attardés aux cas de conflits opposant les deux principaux groupes (tels les combats entourant le Règlement XVII en Ontario, la crise scolaire manitobaine et l'adoption de la loi 101 par le gouvernement provincial du Québec) qu'aux liens existant entre les anglophones et les francophones. La capacité des membres d'un groupe linguistique à converser dans la langue de l'autre est un sujet qui n'a pas su attirer l'attention d'un grand nombre de chercheurs.

Récemment, grâce aux travaux des disciplines proches à l'histoire telles la sociologie et l'anthropologie, la dynamique existant entre la langue, la communauté, les individus et la famille est mieux comprise. Citons en premier lieu le travail de Charles

Castonguay présenté dans son article intitulé «Exogamie et anglicisation chez les minorités canadienne-françaises»¹ traitant du sujet des mariages mixtes et de l'assimilation linguistique des individus membres des communautés francophones du Canada selon le recensement de 1971. En second lieu, il faut souligner l'ouvrage de Richard Joy, *Languages in Conflict*², qui affirme l'existence d'une ceinture de bilinguisme au Canada où réside une proportion considérable des d'individus de langues maternelles différentes et de gens capables de s'exprimer en anglais et en français. Malgré ces progrès, très peu de travaux ont porté sur les questions de l'histoire du bilinguisme et des facteurs qui ont contribué à son épanouissement ou à sa contraction. Une raison probable du retard relatif de l'histoire dans l'étude du bilinguisme, malgré la multitude d'ouvrages traitant du rôle de la politique dans les questions linguistiques, serait l'absence de sources disponibles. Les registres paroissiaux, les archives scolaires, les documents civils et les recensements décennaux précédant celui de 1901 ne traitent pas de la question de la langue de façon systématique et ne peuvent pas renseigner l'historien sur les questions de la langue maternelle et sur la langue d'usage des individus.

L'ouverture récente aux chercheurs des données du recensement de 1901 aux Archives nationales du Canada a permis d'étudier plus en profondeur la société

¹ Charles Castonguay, «Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises», dans *The Canadian Review of Sociology and Anthropology - La Revue canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol.16, n°1, (1979), p.21-31.

² Richard Joy, *Languages in Conflict*, Toronto, McLelland and Stewart, 1972.

canadienne du tournant du siècle. En raison de la multitude de questions posée par les énumérateurs et des nouveaux sujets d'enquête de la part du gouvernement canadien, cette source permet à l'historien contemporain d'étudier plus profondément la dynamique des liens unissant les membres d'une collectivité. De nouvelles questions portant sur l'origine ethnique, sur la langue maternelle, sur les langues officielles parlées et sur le salaire gagné paraissent pour la première fois sur les tableaux des recenseurs. Ces manuscrits offrent une richesse de renseignements sans précédent. Il est maintenant possible d'analyser, d'une perspective historique, les grandes questions existentielles du Canada qui gardent leur intérêt de nos jours. Sont disponibles aux chercheurs, des renseignements sur la compréhension des deux langues officielles du Canada et sur la langue maternelle de chaque individu recensé lors du *Quatrième recensement du Canada* effectué en 1901.


Ce travail examinera le potentiel du recensement de 1901 comme source dans l'étude des questions linguistiques canadiennes et suggérera des hypothèses sur les possibilités qu'elle offre dans l'analyse des tendances linguistiques des Canadiens et des Canadiennes. Grâce aux renseignements présentés pour la première fois dans la série des recensements décennaux sur les langues maternelles des individus et leurs capacités de parler dans l'une ou les deux langues principales du Dominion, notre étude présentera des hypothèses sur l'utilisation de la source avec les données du le Canton de Longueuil (Ontario).

Le Canton de Longueuil, tout comme le Comté de Prescott, se distinguait en 1901, par son caractère prédominant francophone et rural (dans l'extrême est de l'Ontario). La présence des éléments francophone et anglophone a déterminé le choix de cette région pour montrer le potentiel de cette source dans l'étude de l'histoire du bilinguisme.

Le choix de la section n°2 du Canton de Longueuil dans l'Est ontarien comme sujet d'étude vient du fait qu'elle englobait une minorité anglophone d'origine britannique importante parmi une population canadienne-française majoritaire dans cette région de l'Ontario. On y retrouvait des individus des deux groupes linguistiques et ethniques qui forment la dualité canadienne. Nous tenterons d'examiner les liens entre les deux groupes linguistiques et de présenter des hypothèses sur les facteurs qui ont influencé la tendance des individus à apprendre la langue de l'autre groupe linguistique présent sur le territoire. Notre but ne sera donc pas d'analyser à fond les facteurs qui ont encouragé ou découragé le bilinguisme dans le Canton de Longueuil. Les chiffres pour cette région seront utilisés en guise d'exemple d'utilisation des données et de leur potentiel comme source.

Nous proposerons une méthode d'analyse des données du recensement qui exposera les indices démontrant l'existence de subjectivité dans le traitement des données de la part des membres du personnel du ministère de l'agriculture chargé d'effectuer le dénombrement. On commentera ensuite les procédés d'analyse des données du recensement décennal de 1901 et l'influence des entrées erronées avec l'exemple des données présentées pour le Canton de Longueuil (Ontario). Afin de

contourner les problèmes potentiels causés par les imperfections de la source, nous proposerons une méthode de comparaison des données enregistrées par le recenseur et le résultat des corrections effectuées par un agent gouvernemental. Enfin, à l'aide d'une base de données créée à l'aide de l'ordinateur partir de la comparaison des données du recenseur de la section n°2 du Canton de Longueuil (Edmond Carrière) et des corrections «officielles» qui y ont été apportées, ce travail présentera des hypothèses sur les facteurs qui ont porté les individus de cette partie du canton à apprendre la langue de l'autre groupe culturel.



Les recensements présentent aux chercheurs une grande variété de renseignements sociaux à grande échelle pouvant tracer un portrait de la société canadienne. Ces documents offrent aux historiens la chance de poursuivre leur analyse en incorporant des aspects sociaux plus larges et représentatifs de la masse habitant les villes et les campagnes. L'ouverture récente des données du dénombrement de 1901 permet l'étude de la société canadienne d'une perspective différente. Le plus grand nombre de questions posées et la plus grande attention portée à la véracité des données permet l'étude d'une plus grande variété de sujets et avec une marge réduite d'erreurs. Un des sujets d'enquête maintenant possible grâce aux données du *Quatrième recensement du Canada, 1901* est celui des langues maternelles et des capacités des Canadiens et des Canadiennes à s'exprimer en français et en anglais au tournant du siècle.

1. Le dénombrement de 1901

L'énumération de la population canadienne lors du recensement décennal de 1901 s'est effectuée avec l'aide de 8 800 énumérateurs ayant chacun la responsabilité de recenser la population d'une division de scrutin (selon les élections de 1900). Quelques

35 fonctionnaires dirigeaient les recenseurs dans leur district de recensement tandis que 17 surveillants étaient chargés d'une portion d'une province ou d'un territoire.³ La population totale du Dominion avait alors été évaluée à 5 371 300 habitants, soit une augmentation de 11,1% depuis le recensement de 1891 (4 833 200).⁴ Le grand dénombrement du gouvernement fédéral s'est effectué dans les trente jours suivant la date du 31 mars 1901 et il devait recenser la population vivante à minuit le 1^{er} avril 1901.⁵

L'importance du dénombrement de la population de 1901 est considérable. Pour la première fois, le gouvernement tentait de s'informer sur le salaire, sur les langues parlées, sur le lieu et sur la date de naissance des individus. L'intérêt notre travail sur les données du recensement de 1901 porte sur l'attention portée aux questions la capacité des individus de parler les langues principales du Canada et sur la langue maternelle des répondants. Les feuilles que devaient compléter les recenseurs lors de leur tournée dans la région assignée comportaient trois colonnes traitant du sujet des langues. Une première colonne avait pour objet d'enregistrer la langue maternelle de l'individu, une autre sa capacité de parler la langue anglaise et la troisième les habiletés des répondants de converser en français. Pour les fins de ce travail, nous identifierons un individu de

³ Canada, Gouvernement du, *Quatrième recensement du Canada 1901: Volume 1 population*, Ottawa, S. E. Dawson: Imprimeur de sa Très excellente Majesté le Roi, 1901, p.viii.

⁴ Canada, Statistique, *L'annuaire du Canada 1992*, Ottawa, Statistique Canada, 1992, p.88.

⁵ *Ibid.*, p.xv.

langue maternelle française comme un francophone et un individu de langue maternelle anglaise comme un anglophone.

Tel que le soulignait le Dominion Bureau of Statistics en 1952, ce nouvel intérêt de la part du gouvernement de l'époque pour un plus grand nombre de questions sociales correspondait à la mise sur pied du *Dominion Bureau of Labour* chargé de l'étude de la condition des travailleurs du pays. Il décrivait cet intérêt comme suit:

«In 1900, the collection of social statistics became a part of the statistical picture in Canada upon the creation of the Dominion Department of Labour, which was to collect and classify statistical and other information relative to the condition of Labour. This information was thereafter published monthly in the Labour Gazette.»⁶

Afin de répondre aux exigences du nombre grandissant de questions posées lors de l'énumération et à cause du plus grand souci quant à l'exactitude des données, le ministère de l'agriculture (responsable du grand dénombrement) dut embaucher un plus grand nombre de travailleurs. La quantité des questions posées à la population canadienne en 1901, avait plus que doublé en nombre par rapport au recensement de 1891. Lors de ce dernier recensement, le nombre de questions potentielles pour les recenseurs était de 216 contre une possibilité de 623 en 1901. Le nombre d'employés du recensement avait passé de 4579 à 9168 en 1901.⁷

⁶ Dominion Bureau of Statistics, *Dominion Bureau of Statistics: History, Function, Organisation*, Ottawa, King's Printer, 1952, p.8.

⁷ Canada, Gouvernement du, *Quatrième recensement du Canada 1901*, op. cit., p.xi.

Malgré le plus grand nombre de recenseurs employé par l'organisation du dénombrement, le commissaire spécial au recensement, Archibald Blue, affirmait à l'intérieur de la publication officielle du dénombrement que les erreurs restaient possibles.

«Il y a une probabilité que quelques personnes soient comptées à deux endroits et que d'autres ne soient pas comptées du tout. Une servante, par exemple, peut être inscrite à la demeure de ses parents comme membre de la famille, et elle peut aussi être inscrite au ménage où elle est employée. Ou si elle est absente de chez elle pour une période comparativement longue et qu'elle ne soit dans sa présente place de service que pour peu de temps, elle peut être omise complètement de l'énumération.»⁸

Afin de restreindre les possibilités de fautes, les recenseurs avaient à leur disposition la «*Formule spéciale A*» sur laquelle le nom des personnes temporairement absentes devait être inscrit. Cependant, les copies de ces formules n'ont pas été conservées et ne sont pas disponibles à l'historien. Les vérificateurs pouvaient réviser le travail des énumérateurs qui étaient tenus d'indiquer la localité des foyers recensés lors du dénombrement.⁹ Cependant, ces documents ne survivent pas non plus et seuls les tableaux sur la population et sur les bâtiments subsistent.¹⁰ Les annexes et les nouvelles méthodes de vérification servaient peut-être à minimiser les oublis de la part des recenseurs et des correcteurs. L'historien ne peut cependant pas vérifier ses données à l'aide de ces instruments. En comparaison aux dénombrements antérieurs,

⁸ *Ibid.*, p.xxi.

⁹ *Ibid.*, p.viii.

¹⁰ Archives nationales du Canada (ANC), Division des archives gouvernementales, Archives de Statistique Canada RG 31, *Répertoire du fonds RG 31*, p. TR4.

l'énumération de 1901 constituait une tâche de plus grande envergure. Le nombre accru de questions posées, les nouveaux domaines d'intérêt et les mécanismes servant à restreindre les fautes commises par les recenseurs nécessitèrent un plus grand investissement en ressources humaines et financières de la part du ministère de l'agriculture.

2. Les ouvrages utilisant les recensements comme source

Plusieurs auteurs, historiens comme sociologues, se sont intéressés aux recensements comme source permettant de mesurer les liens entre les membres des groupes ethniques. Le sociologue et mathématicien Charles Castonguay affirme que les recensements peuvent fournir des renseignements sur l'assimilation de deux façons différentes. Il propose les termes de l'assimilation individuelle pour référer à la compréhension et à l'utilisation de la langue maternelle par l'individu et il introduit le concept de l'assimilation intergénérationnelle pour décrire l'assimilation par mariage menant à la perte de la fréquence d'utilisation d'une langue maternelle.¹¹ Toutefois, les données du recensement de 1901 ne permettent pas de mesurer ce dernier type d'assimilation car ce n'est qu'en 1971 que, pour la première fois, la langue d'usage faisait l'objet d'une question du bureau fédéral de la statistique.

¹¹ Charles Castonguay, «Mesure de l'assimilation linguistique au moyen des recensements», *Recherches sociographiques*, vol. 34, n°1, (janvier 1993), p.47.

L'ouvrage des historiens Gordon Darroch et Michael Ornstein «Ethnicity and Occupational Structure in Canada» offre un exemple d'utilisation des données des recensements afin d'évaluer les conditions ethniques, sociales et économiques d'une région.¹² Avec les données d'un échantillon de 10 000 foyers extraites des manuscrits du recensement de 1871 (comprenant 62 000 personnes), les auteurs ont pu rejeter les stéréotypes voulant l'existence d'un lien entre l'ethnicité et la stratification sociale des individus. Ils arrivent à distinguer la division ethnique du travail de la stratification sociale basée sur l'ethnicité. En d'autres termes, les auteurs affirment que les divisions sociales du travail et la stratification sociale sont engendrées par des processus économiques et sociaux différents. Les membres d'une communauté ethnique ne seraient pas tous nécessairement destinés à intégrer le marché du travail de la même façon que les autres membres de la communauté. Ces conclusions contredisent celles de Kevin Burley qui décelait une stratification ethnique et économique parmi les divers groupes ethniques de la Ville de London (Ontario).¹³ L'étude des données au moyen de recensements a pu rectifier des erreurs ou confirmer des conclusions déjà acquises.

L'historien Donald Akenson s'est aussi intéressé aux recensements comme source. Grâce à ses conclusions, il a pu prouver que les immigrants irlandais n'étaient pas destinés à occuper les strates inférieures des classes économiques des milieux

¹² Gordon Darroch et Michael Ornstein, «Ethnicity and Occupational Structure in Canada in 1871: The Vertical Mosaic in Historical Perspective», *Canadian Historical Review*, vol. 61, n°3 (1980), p.305-333.

¹³ Kevin Burley, «Occupational Structure and Ethnicity in London, Ontario, 1871.», *Histoire Sociale / Social History*, vol 11, (1978), p. 390-410.

urbains canadiens. Il a pu confirmer les conclusions de l'article intitulé «Irish Famine Immigration and the Social Structure of Canada West»,¹⁴ par Kenneth Duncan en affirmant:

«The American line about the Irish Catholics being technologically backward, incapable of farming and unable to amass capital, slipped across the border into the work of H.C. Pentland and Kenneth Duncan and into the canons of the «new» Canadian social history. Ironically, this unconsciously racist view of the Irish Catholics mused well with the ideological requirement of the new social history».¹⁵

Akenson démontre aussi l'utilité des recensements à corriger des erreurs et des stéréotypes pris pour acquis par la grande majorité du public et des membres des milieux académiques.

Plusieurs autres ouvrages traitent des données des recensements. Citons par exemple celui de Richard Arès: «Langues officielles et langues maternelles»,¹⁶ démontrant le pourcentage d'assimilation à partir des données des recensements publiés de 1961 et l'ouvrage collectif édité par le sociologue de l'Université d'Ottawa Paul Lamy intitulé *Language Maintenance and Language Shift in Canada. New Dimensions in the Use of Census Language Data*,¹⁷ qui étudie les tendances vers l'acquisition d'une langue

¹⁴ Kenneth Duncan, «Irish Famine Immigration and the Social Structure of Canada West» *Revue canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, février 1995, volume 2, n°1, p. 19-40.

¹⁵ Donald Akenson, *Being Had. Historians, Evidence, and the Irish in North America*, Toronto, P.D. Meany Publishers, 1985, p. 196.

¹⁶ Richard Arès, «Langues officielles et langues maternelles», *L'action nationale*, vol. 52, n°10 (1963), p. 1013-1036.

¹⁷ Paul Lamy, *Language Maintenance and Language Shift in Canada. New Dimensions in the Use of Census Language Data*, Ottawa, Les presses de l'Université d'Ottawa, 1977.

seconde, l'assimilation et le maintien de la langue maternelle selon les données publiées par le recensement décennal de 1971. En 1990, Alan Burger, géographe à l'Université Trent, utilisait les données des recensements de 1851, 1861 et 1871 pour observer la distribution ethnique des Écossais et des Irlandais au Canada-Ouest (Ontario). Ses résultats montrent une division géographique entre les ethnies et les religions. Par exemple, il a conclu que les Irlandais catholiques préféraient s'installer dans la partie est de la province plutôt qu'au sud. Les Écossais pour leur part s'étaient établis en plus grande majorité au sud-ouest et au sud-est de la province.¹⁸

Peter Baskerville et Eric Sager ont été les premiers à utiliser les données du recensement décennal de 1891 pour analyser les tendances des Canadiens au chômage.¹⁹ À l'aide des données, Baskerville et Sager ont analysé la totalité de la population adulte âgée de 15 ans et plus dans des secteurs des villes de Vancouver, de Victoria et de New Westminster en Colombie-Britannique où demeurait une forte proportion de travailleurs. Les auteurs critiquent le fait que les recenseurs n'aient pas été munis d'une définition du terme de chômage («unemployment»). Ils sont arrivés à la conclusion que les groupes de travailleurs des secteurs primaire et manufacturier souffraient le plus du malaise économique qu'était le chômage. Les travailleurs des différents secteurs industriels avaient tous une proportion élevée de chômage. Sager et

¹⁸ Alan Burger, «The Distribution of Scots and Irish in Upper-Canada, 1851-71», *The Canadian Geographer - Le Géographe Canadien*, vol. 34, n°3 (1990), p. 250-258.

¹⁹ Peter Baskerville et Eric Sager «The First National Unemployment Survey: Unemployment and the Canadian Census of 1891» dans *Labour - Le Travail* volume 23 (Printemps 1989), p.171-178.

Baskerville en concluent que le système capitaliste, en plein essor dans la province de la Colombie-Britannique à la fin du 19^e siècle, était, par sa structure, à la base du problème de chômage chez les travailleurs.

Dans son étude de l'Ontario français, l'historien qui a sans doute su tirer profit de l'information contenue dans les manuscrits des recensements décennaux comme source est Chad Gaffield. Son ouvrage intitulé *Aux origines de l'identité franco-ontarienne* et ses articles intitulés «Canadian Families in Cultural Conflict» et «Boom and Bust» traitent, tout comme la présente dissertation, du Comté de Prescott. Plus particulièrement, le professeur Gaffield s'est attardé aux cantons d'Alfred et de Caledonia tous deux voisins du Canton de Longueuil lors de son analyse des manuscrits des recensements décennaux de 1851, 1861, 1871 et 1881. Par l'entremise de ces sources, l'historien s'est intéressé aux liens entre diverses sphères d'activité sociale telles l'économie et la famille sur la société de l'époque. Malgré l'intérêt de Chad Gaffield pour les questions linguistiques et les liens entre les cultures canadienne-française et britanniques, les données sur les questions linguistiques n'étaient pas disponibles dans aucune des sources car les manuscrits du recensement de 1901 (les premiers à contenir ce type d'information) n'étaient pas encore rendu public et aucune autre source ne pouvait renseigner sur ces questions. Tel que mentionné ci-haut, le recensement de 1901 est la première source pouvant offrir aux chercheurs des données précises sur les tendances linguistiques de la population.

3. Auteurs critiquant les sources générées à intervalles fixes telles les manuscrits des recensements

Malgré le nombre grandissant de chercheurs qui utilisent les données des recensements comme source principale de leurs recherches, seul un faible nombre d'entre eux s'est intéressé à la fiabilité des données recueillies et présentées dans les recensements manuscrits. Par exemple, dans son article intitulé «Doing the Best I Can: The Taking of the 1861 New Brunswick Census», l'historien Allan A. Brookes démontre que les chercheurs doivent tenir compte de certaines faiblesses des manuscrits du recensement décennal du Nouveau-Brunswick de 1861.²⁰ Parmi les problèmes de compilation, Brookes démontre que les recenseurs n'étaient pas tous bien informés sur la façon dont l'information devait être recueillie. Il conclut cependant que:

«Despite the obvious inconsistencies and inaccuracies arising from political propaganda motives, patronage, informality, enumerator incompetency and respondent distrust, or just plain administrative inadequacy when confronted with such an enormous operation, the 1861 census was an enormous achievement.»²¹

De son côté, David Gagan, dans son article intitulé «Enumerator's Instructions for the Census of Canada 1851 and 1861» critique les directives officielles données aux recenseurs pour les dénombrements de 1851 et de 1861 de la province du Canada-Uni. Il a conclu que certaines réponses pouvaient être erronées faute de la formulation des questions posées. De plus, selon Gagan, il est important de considérer les raisons pour

²⁰ Allan A. Brookes, «Doing The Best I Can: The Taking of the 1861 New Brunswick Census» dans *Histoire Sociale - Social History*, vol.7, n°12 (1974), p.71-91.

²¹ *Ibid.*, p. 89.

lesquelles le gouvernement cherchait certains renseignements.²² Il met en garde les chercheurs qui tentent d'utiliser les mêmes informations des manuscrits pour d'autres fins que celles anticipées lors du recensement.

Les données contenues dans les manuscrits des dénombrements peuvent aussi être utilisées pour étudier le nombre de mariages mixtes et du pourcentage de maintien de la langue chez les membres de ces familles. Le sociologue Burton Hurd est un des auteurs qui s'est le plus attardé à la question des mariages inter-ethniques au Canada.²³ Il s'est concentré sur les mariages entre des individus membres des minorités ethniques et ceux des groupes dominants canadien-français et canadien-anglais afin d'évaluer l'étendue et la vitesse de l'assimilation. Hurd s'est également penché sur la question de la proportion de mariages inter-ethniques entre les groupes dominants francophones et anglophones et les répercussions de ce phénomène sur le caractère fondamental du Canada. Son analyse des résultats du recensement décennal de 1941 révèle que très peu de mariages entre Canadiens français et canadiens anglais avaient été célébrés durant les trente années précédant le dénombrement. Les raisons invoquées pour cette ségrégation étaient d'ordre géographique, économique, linguistique et religieux. Burton

²² David Gagan, «Enumerator's Instructions for the Census of Canada: 1851 and 1861», dans *Histoire Sociale - Social History*, vol.7, n°14 (1974), p.353-365.

²³ La première tentative d'analyse des recensements pour évaluer les pourcentage d'assimilation et de mariages inter-ethniques est celle de Burton Hurd, *Origin, Birthplace, Nationality and Language of the Canadian People, 1921 Census Monograph, Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, King's Printer, 1929*. De plus, Hurd a publié les ouvrages suivants basés sur les données des recensements décennaux nationaux: Burton Hurd, *Racial Origins and Nativity of the Canadian People, 1931 Census Monograph Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, King's Printer, 1942.*; Burton Hurd, *Ethnic Origin and Nativity of the Canadian People, 1941 Census Monograph, Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, Queen's Printer, 1964.*

Hurd concluait à cette époque que le Canada allait demeurer un pays biculturel à cause de l'existence des zones linguistiques.²⁴

Dans son article intitulé «The Quality of Census Data for Historical Inquiry», l'historien Richard Steckel présente trois genres d'erreurs qui, selon lui, sont commises de façon courante à l'intérieur des sources générées à intervalles fixes (telle la série des recensements décennaux). Ces erreurs communes peuvent influencer la qualité des données contenues et l'analyse de ces dernières. Selon lui, il y a, en premier lieu, les fautes de sous-estimation qui se présentent comme une série d'oublis d'éléments de la part du générateur de la source ou du recenseur. En second lieu, des erreurs de sur-estimation peuvent se présenter dans les cas où certains des éléments recensés ont été enregistrés à plus d'une reprise ou dans l'éventualité où les attributs des répondants sont exagérés. Dans un troisième temps, l'historien Steckel affirme que les erreurs de reportage (*misreporting errors*) peuvent influencer l'analyse d'une source donnée. Ce type de divergence serait peut-être dû à une erreur de transcription, un blanc de mémoire, une estimation fautive ou de préjugés de la part du générateur de la source (ou de recenseur dans le cas présent).²⁵ Steckel donne l'exemple des questions sur le pourcentage d'alphabetisation de la population aux recensements décennaux américains de 1850 et de 1860 où il prouve que la définition de certains termes était relative à la

²⁴ Burton Hurd, *Racial Origins*, *op. cit.*, p. 116.

²⁵ Richard H. Steckel, «The Quality of Census Data for Historical Inquiry: A Research Agenda», dans *Social Science History*, vol.15, no.4, (1991), p.591.

perception des recenseurs sur le sujet donné et l'influence de la société dans laquelle ils vivaient.

Les données des échantillons aléatoires nationaux montrent qu'approximativement 3,8% des personnes qui avaient affirmé savoir lire et écrire en 1850 étaient enregistrés comme analphabètes lors du recensement de 1860. De même, 49% des illettrés lors du recensement de 1850 ont affirmé leur compréhension du langage écrit en 1860. Bien qu'il soit possible que les compétences de certains adultes à lire et à écrire aient diminué pendant la période d'une décennie, l'historien Steckel conclut que ce phénomène démontre une série d'erreurs de report à grande échelle et la définition changeante d'une personne analphabète. Les répercussions de ces dernières peuvent rendre l'analyse des recensements difficile. Il écrivait:

«Misreporting errors distort estimates of population characteristics and bias our understanding of the extent and nature of change calculated for households matched in successive censuses.»²⁶

Devant ce type de fautes, l'historien doit reconnaître la possibilité d'erreurs dans toutes les sources générées à intervalles fixes telle le recensement canadien de 1901.

De façon spécifique, très peu d'auteurs ont critiqué la qualité des données du recensement de 1901 étant donné la disponibilité récente de ces documents au public. Le généalogiste Daniel Parkinson est un des seuls qui a remarqué des faiblesses du type

²⁶ *Ibid.*, p. 594.

que celles présentées par Steckel dans le manuscrit du recensement de 1901. Il a écrit dans son article «A View of the 1901 Census»:

«With the 1901 census, I was able to compare these statistics to what I already had on file and was dismayed to find that in 30% of cases, dates of births did not agree. (The dates I have on file are taken mostly from church baptismal records in the province of Quebec or judicial copies on microfilm in the provincial archives in Montreal so I feel my dates are fairly "sure")»²⁷

Parkenson reconnaît cependant l'importance de ce recensement car c'était le premier à indiquer la date de naissance. De plus, le généalogiste affirme qu'il est difficile d'évaluer le nombre d'erreurs des recensements précédents. Seul l'âge des répondants était indiqué aux manuscrits de ces derniers. Cette information était donc moins complète et moins vérifiable. Sans pourtant donner d'explication au phénomène, Parkinson remarque que le plus haut pourcentage de possibilité d'erreur des âges se trouvait lors de l'énumération des filles non mariées. Il écrit encore:

«From my experience, the most erratic ages reported were those of unmarried daughters - a reflection on the status of single women in the 19th century. Isabella Brown was born in 1854 and as a child was listed as 6 years old and 17 years old in 1861 and 1871. On the 1891 census, her age was given as 29.»²⁸

Ce type de faute n'était pas nécessairement causé par les perceptions erronées de la part du recenseur. Plutôt, elles prenaient leur source dans les mauvaises réponses données par les répondants. En plus de brimer l'analyse des phénomènes sociaux, les erreurs de reportage peuvent donner des indices quant à l'attitude des recenseurs et de

²⁷ Daniel Parkinson, «A View of the 1901 Census» *Families*, volume 33, n°1, (février 1994), p.13.

²⁸ *Ibid.*, p.14.

la société de l'époque sur une condition sociale ou sur un sujet d'étude. Ces divergences peuvent nous renseigner sur l'attitude mâle quant à la participation de la femme dans l'économie active. Par exemple, dans les pages du recensement qui font l'objet de notre analyse (la subdivision n°2 du Canton de Longueuil), seules les femmes portant le titre de «chef du ménage» et les filles employées dans le domaine de la domesticité bénéficiaient de l'énumération d'une «occupation». Sur un total de 333 femmes, seules 20 (6%) s'étaient vues accorder une «occupation» par le recenseur. De ces 20 femmes, seulement sept étaient «chef» du ménage dont deux institutrices et cinq cultivatrices non mariées. Les emplois des 13 autres femmes étaient énumérés comme «servante», «rentier» ou «domestique».²⁹ Dans le cas des femmes engagées au travail familial, on préférait laisser libre l'entrée de l'occupation prétendant une absence d'occupation rémunératrice.

En analysant la série de recensements décennaux des États-Unis, les historiennes Nancy Folbre et Marjorie Abel concluaient que la définition du travail incluait une rémunération et que le travail domestique n'entrait pas dans cette catégorie. Elles affirmaient:

«The census institutionalized a definition of "work" as "market work" that literally devalued unpaid work within the home. (...) Such series (definitions) are problematic even for men, because the concept of occupation is linked to social identity rather than economic activity. For

²⁹ Deux femmes avaient été accordées l'occupation «F. Son» par le correcteur du manuscrit. (p.1, n°4 et p.13, n°50) On peut en conclure que cette désignation est fautive car on avait décidé d'identifier les fils de cultivateur sous cette rubrique afin de mieux évaluer la quantité de la main d'oeuvre agricole.

instance, a man might describe himself as having an occupation even if he is unemployed, retired or working only intermittently.»³⁰

Selon cette affirmation, le terme «occupation» pouvait ne pas refléter la réalité car la désignation du travail de la population définissait aussi son identité sociale. Selon Abel et Folbre, le fait que la définition de l'occupation comportait non seulement la désignation de l'emploi (mais aussi du statut social), l'omission du travail domestique comme occupation était déterminante dans l'évaluation du statut de la femme de l'époque. L'importance sociale du travail féminin était minimisée. L'enregistrement lors du recensement pouvait donner, non seulement une image fautive du rôle de la femme dans l'économie active, mais aussi fausser celle de l'homme. Le fait qu'il était impossible d'indiquer deux occupations distinctes, malgré la permission d'énumérer deux endroits de travail (à la maison ou à la fabrique), réduisait selon elles l'importance du travail féminin et du travail domestique.

Le démographe John Kralt s'est intéressé de son côté aux renseignements contenus dans les recensements canadiens depuis 1871 sur le sujet de l'origine ethnique. Il critique les recensement en analysant les concepts utilisés pour évaluer l'origine ethnique et les interprétations que les historiens peuvent tirer de ces chiffres.

Dans son chapitre intitulé «Ethnic Origins in the Canadian Census, 1871-1986»,³¹ Kralt

³⁰ Marjorie Abel et Nancy Folbre, «Women's Work and Women's Households: Gender Bias in the US Census», dans *Social Research*, vol.56, no.3 (1990), p.547-548. Voir aussi: Gaffield, Chad, «The New Regional History: Rethinking the History of the Outaouais», dans *Revue d'études canadiennes - Journal of Canadian Studies*, vol.26, no.1, (1991), p.74-75.

³¹ John Kralt, «Ethnic Origins in the Canadian Census, 1871-1986» dans Shira Halli et al. Éd., *Ethnic Demography: Canadian Immigrant, Racial and Cultural Variations*, Ottawa, Carleton University Press, 1990, p.13-29.

analyse les procédures de cueillette des données (telles les questions posées aux résidents) utilisées par le Bureau de la statistique afin de recueillir l'information sur les origines ethniques. En ce qui a trait au recensement décennal de 1901, Kralt affirme que le but des questions avait évolué. Par exemple, le recensement de 1891 comportait seulement des questions sur l'origine ethnique relative à l'appartenance aux groupes canadien-français et acadien. De plus, lors de ce dénombrement, la question était tellement ambiguë que plusieurs Franco-Ontariens n'avaient pas été enregistrés selon leur origine. Il affirme que la raison pour laquelle on demanda l'origine ethnique à tous les Canadiens en 1901 fut pour clarifier l'ambiguïté de la question lors du recensement de la décennie précédente. Cependant, Kralt avait seulement à sa disposition les totaux officiels publiés lors du recensement car les manuscrits n'étaient pas encore disponibles.

4. Les effets des erreurs sur l'analyse des données linguistiques du recensement de 1901.

Suite à ces exemples d'influence de préjugés sur l'analyse des données du recensement, l'historien peut s'interroger sur les effets des erreurs de report sur l'analyse des tendances linguistiques et des relations inter-ethniques. Des indices de subjectivité de la part des recenseurs, des correcteurs et de l'organisation générale du recensement apparaissent dans les instructions aux recenseurs.

Comme on l'a vu, le *Quatrième recensement du Canada (1901)* a été le premier à vouloir interroger la population sur ses connaissances linguistiques. Cependant, les

raisons invoquées à cet effet peuvent donner des indices d'idées préconçues de la part des individus chargés de l'organisation du recensement.

«Le français et l'anglais, ayant été institués langues officielles de ce pays, on a pourvu spécialement dans le tableau à une inscription indiquant que la personne énumérée par l'une ou l'autre des deux langues, et aussi sa langue maternelle (si celle-ci est parlée) [sic]. Dans un pays comme le Canada, peuplé de tant d'éléments différents, il est bon de constater si l'acquisition de l'une ou l'autre de deux langues officielles produit l'absorption et l'unification de ces divers éléments. *Et comme l'anglais est aujourd'hui dans une large mesure la langue du commerce dans le monde entier, il est également désirable de connaître le nombre de citoyens d'origine française qui peuvent le parler tout en s'exprimant aussi dans leur langue maternelle.*»³² (nos italiques)

Selon ces informations, le Commissaire Spécial du recensement donnait l'instruction à ses employés d'interroger sur la connaissance de la langue anglaise de la part de la population française mais pas sur le cas inverse. La connaissance du français par les anglophones ne faisait pas partie de l'étude. Devant de telles explications, une possibilité se présente que le recenseur ne cherche pas à connaître la maîtrise de la langue française du répondant anglophone mais surtout l'inverse. La raison d'être des questions linguistiques, étant de vérifier «l'absorption et l'unification des divers éléments», sous-entend un désir de mesurer le pourcentage d'assimilation des groupes minoritaires vers le groupe anglo-saxon. Il est donc possible que, dans certains cas, le recenseur s'est intéressé davantage à la connaissance de la langue anglaise par les francophones qu'à la connaissance de la langue française par les anglophones. Cette justification de la

³²Canada, Gouvernement du, *Quatrième recensement du Canada 1901, op. cit.*, p.viii.

part d'Archibald Blue, commissaire au recensement, du désir d'enquête sur les connaissances linguistiques de la population n'était cependant pas publiée dans les directives aux recenseurs. Elle faisait plutôt partie du rapport du Commissaire Spécial du recensement au ministre de l'agriculture. Ces opinions n'étaient donc pas nécessairement reflétées par les employés du ministère ou du groupe de recenseurs mais elles peuvent être représentatives des opinions qu'avaient les fonctionnaires de l'importance de la connaissance d'une langue seconde. De toute évidence, comme l'indique le dernier extrait de texte, Archibald Blue voyait l'importance pour le groupe minoritaire francophone canadien d'apprendre la langue anglaise dans un Dominion de l'empire britannique et dans un monde où le jeu économique se jouait en anglais. Selon les renseignements présentés dans le rapport, il négligeait l'importance de l'étude de la langue française par les anglophones. Il reste à déterminer, l'étendue de cette opinion de cette croyance dans les milieux des fonctionnaires et de la population en général.

Qui plus est, la définition de la langue maternelle telle qu'identifiée par le recenseur reste ambiguë. La désignation de cette dernière lors du questionnement des individus pouvait être difficile. Les instructions aux recenseurs relatives à la question de la langue maternelle étaient les suivantes:

«La langue maternelle de chacun est sa langue natale, la langue de sa race; mais pas nécessairement, la langue dans laquelle il pense ou qu'il parle le plus couramment ou dont il se sert surtout dans la conversation. Quelle qu'elle puisse être, anglaise, française, gaélique, irlandaise, allemande, suédoise, russe ou toute autre, elle devra être entrée par son

nom dans la colonne 33 si la personne parle la langue, mais pas autrement.»³³ (nos italiques)

La langue maternelle ne désignait donc pas la langue apprise mais plutôt une langue «natale» si elle était toujours parlée. L'intérêt de la connaissance de la langue maternelle n'était donc pas de connaître la première langue parlée par le répondant mais la connaissance et l'utilisation de cette première langue. Il était donc beaucoup plus facile de mesurer la perte d'une langue minoritaire que l'acquisition d'une seconde langue. Tenter de déterminer les capacités de conversation des individus de groupes minoritaires dans leur langue natale reste tout de même difficile. Aucune indication n'était donnée sur la fréquence de l'utilisation de la langue pour sa désignation de «langue maternelle» ou à quel point elle aurait pu cesser d'être la langue maternelle d'un individu.

La désignation de la langue maternelle de la part du recenseur se compliquait davantage dans les cas où les répondants étaient membres d'une famille mixte au point de vue ethnique. Les instructions du gouvernement aux recenseurs spécifiaient que l'origine ethnique était transmise par les liens ancestraux paternels et que les répondants ne pouvaient spécifier «canadien» comme titre pour désigner leur ethnicité. Les instructions stipulaient que:

«Parmi les blancs, l'origine selon la race ou la tribu est tirée du père tel que Anglais, Écossais, Irlandais, Gallois, Français, Allemand, Italien, Scandinave etc. Il faut avoir soin, toutefois de ne pas appliquer les termes "Canadien" ou "Américain" dans le sens de race, vu qu'il n'y a pas de race d'hommes ainsi appelée. (...) Une personne dont le père est Anglais, mais dont la mère est Écossaise, Irlandaise, Française ou de toute autre race,

³³

Ibid., p.xx-xxi.

sera classée comme Anglaise, et ainsi pour les autres dans la race blanche
- la ligne descendante étant tirée du père.»³⁴

En effet, la désignation ethnique basée uniquement sur la paternité ne faisait que simplifier la tâche des énumérateurs. La transmission d'un héritage et l'identification sociale ne pouvait être déterminée de façon exclusive par l'identification des racines européennes et asiatiques. L'organisation du recensement semblait ignorer le fait qu'une identité peut se modifier et que la société dans laquelle demeure l'individu peut jouer un grand rôle dans son auto-identification. De plus, on niait la possibilité d'une transmission d'une identité culturelle par ascendance maternelle. Nanciellen Davis a rencontré une situation semblable dans son étude de la paroisse de Richibouctou (Nouveau-Brunswick). Elle affirme:

«It is quite reasonably suggested that the children of ethnically mixed marriages possessed in their ethnic heritage something other than that derived from one parent or the other. Assuming that a child acquired an ethnic origin from the father may have simplified the task for latter enumerators, but such coding seriously misrepresented the presence of ethnic traditions in a given population.»³⁵

Ce type de faute pourrait aussi se glisser lors de l'enregistrement de la langue maternelle et de l'origine ethnique. Tel que mentionné dans l'exemple du nombre des personnes alphabétisées aux États-Unis en 1850 et 1860, les opinions du répondant et les préjugés du recenseur allaient jouer un rôle important dans l'enregistrement de

³⁴ *Ibid.*, p.xviii.

³⁵ Nanciellen Davis, «Ethnic Groups in Richibucto Parish, New Brunswick: A Note on the Use of the Nineteenth-Century Census Manuscript Returns», dans *Canadian Ethnic Studies - Études ethniques au Canada*, vol.20, no.3, (1988), p.151-152.

données. La présence d'entrées fausses peut rendre difficile l'analyse de la source. Il est donc très important que l'historien soit conscient de l'existence de ces préjugés et qu'il tienne compte des répercussions sur les résultats d'analyse.

Étant donné son but premier de compter la population en vue de respecter les principes parlementaires de la représentation électorale par la population, le recensement visait surtout à identifier la population adulte masculine.³⁶ Les questions pour les autres membres de la famille devaient être posées exclusivement au chef du ménage (qui était dans 94% des cas un homme adulte).

«Le chef de chaque famille ou ménage (ou quiconque donne les renseignements s'y rapportant) devra être questionné sur les détails de tous les tableaux, à moins que l'un d'eux ait été retiré des mains de l'énumérateur, de sorte qu'il puisse être recueilli des renseignements complets couvrant toute la portée du recensement pour chaque partie du pays.»³⁷

Dans certains cas, la perception du chef de ménage de la langue parlée et de l'origine ethnique des membres de la famille pouvaient différer de l'auto-perception de ces derniers. Les instructions stipulaient que les questions devaient être posées aux chefs de ménage et non aux personnes mêmes. Cette situation pouvait influencer les résultats obtenus par les chercheurs.


Il est intéressant à noter que lors du recensement de 1891, on avait demandé aux individus d'origines ethniques mixtes aborigène et européenne de stipuler leurs origines

³⁶ Canada, Gouvernement du, *Quatrième recensement du Canada 1901, op. cit.*, p.xi.

³⁷ *Ibid.*, p.xvi.

ancestrales tant maternelle que paternelle. Cette procédure avait pour objet de retracer les origines culturelles et raciales des populations métisses habitant au Canada. Cependant, on n'avait pas demandé aux individus de descendance mixte européenne de divulguer leur origine maternelle. De plus, comme le mentionne l'historien John Kralt, cette procédure ne semble pas avoir représenté la réalité vécue par ces gens car en 1901, on a demandé aux individus des doubles origines autochtones et européennes d'indiquer leur appartenance culturelle maternelle.³⁸ Les autres individus non autochtones devaient toujours stipuler leurs seule origine paternelle.

³⁸John Kralt, *op. cit.*, p.15.



Afin de montrer l'importance des données linguistiques du *Quatrième recensement du Canada, 1901*, ce travail présentera le potentiel de la source à l'aide d'un échantillon de 687 individus répartis en 129 maisonnées d'une partie d'un canton de l'est de l'Ontario. Dans le Canton de Longueuil du Comté de Prescott, les francophones et les anglophones se côtoient, vivent ensemble et partagent le même territoire. Dans ce chapitre, nous présenterons l'histoire du Canton de Longueuil dans l'extrémité est de l'Ontario et nous délimiterons la section n°2 du Canton. Ensuite nous présenterons les manuscrits du recensement identifiés aux Archives nationales du Canada comme *Tableau n°1: population, District n°108 (le Comté de Prescott), sous-district n°F (le Canton de Longueuil), Subdivision de votation n°2*. Nous observerons les données présentées dans les manuscrits, les erreurs possibles qui pourraient entraver l'analyse de l'information et nous proposerons une méthode pour restreindre les erreurs d'interprétation des données.

1. Historique du Canton de Longueuil et du Comté de Prescott

La seigneurie de L'Orignal, l'une des trois seigneuries situées dans les limites territoriales de l'Ontario actuel, fut concédée par la Compagnie des Indes occidentales en

1674 à François Provost suite à son voyage au Lac Ontario avec le Gouverneur de la Nouvelle-France Louis de Buade Frontenac. Par concession héréditaire, la seigneurie s'est ensuite retrouvée entre les mains de Paul Joseph Le Moyne, Baron de Longueuil, à la veille de la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques.³⁹ L'Américain Nathaniel Hazard Treadwell en a fait l'acquisition en 1796 du fils du Baron de Longueuil J.-D.-Émanuel Le Moyne. Par la vente de sa seigneurie, ce dernier voulait éviter les problèmes causés par la séparation en deux parties de la *Province of Quebec* par l'Acte constitutionnel de 1791. La Seigneurie de Longueuil serait dorénavant située en territoire Haut-Canadien où l'avenir du système d'administration seigneurial français était incertain. Les autorités ne voulaient pas reconnaître les titres territoriaux de Treadwell et confisquèrent ses terres suite à son refus de prêter serment d'allégeance à la couronne britannique lors de la guerre de 1812. Son fils, Charles Platt Treadwell, a par la suite réussi à reprendre la propriété de son père l'année suivante pour revendre les lots de façon autonome.

Sous l'administration des Seigneurs de Longueuil, de François Prévost et des autres qui avaient eu la charge de la Seigneurie à l'époque de la Nouvelle-France, seul un petit nombre de colons s'étaient aventuré sur les rives de la Grande Rivière⁴⁰ pour s'installer sur les terres de la seigneurie isolée. Sous l'administration des Treadwell, le

³⁹ Lucien Brault, *Histoire des Comtés Unis de Prescott et de Russell*, L'Original, Conseil des Comtés Unis, 1965, p.20.

⁴⁰ Aujourd'hui, cette rivière est mieux connue sous le nom de la Rivière des Outaouais.

développement de la seigneurie connut une plus grande poussée. Les terres furent concédées aux compatriotes de Treadwell de provenance des états de New York, de New Hampshire et de Vermont. De plus, lorsqu'il hérita des avoirs de son père, Charles Platt Treadwell prit peu de temps pour vendre les quelques centaines de lots non concédés sous le système de distribution britannique du Franc et commun soccage. La Seigneurie de L'Orignal, grande de 23 000 acres, est ensuite devenue le Canton de Longueuil dans le Comté de Prescott du côté ontarien de la rivière des Outaouais.⁴¹

L'est ontarien, particulièrement la région au nord-est du Comté de Prescott, reçut un nombre important d'immigrants en provenance des îles britanniques au 19^e siècle. Contrairement aux autres cantons formant ce Comté, Longueuil accueillit, en plus des loyalistes, un grand nombre de partisans de la révolution américaine comme les Treadwell. Une colonisation canadienne-française de provenance de la province voisine, débuté en 1827, allait s'ensuivre dans le Comté de Prescott. L'ouverture des terres et le peuplement étant encouragés, le Canton de Longueuil allait pour longtemps demeurer le canton le plus densément peuplé dans cette partie du Haut-Canada. La communauté anglophone du canton allait donc conserver une place sociale importante pour le reste du 19^e siècle.⁴²

⁴¹ *Ibid.*, p.22-.25.

⁴² Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie.* , Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p.59.

Les origines du mouvement de colonisation des individus d'origine française remontent aux années 1840 et 1850. Un mouvement de migration québécoise francophone dans le Comté de Prescott prit naissance lorsqu'un grand nombre d'émigrants quittèrent la vallée du Saint-Laurent pour aménager en Ontario. Cette migration faisait suite à celle des anglophones qui s'était produit surtout durant la première moitié du siècle et qui s'était poursuivie à un degré plus faible au cours des décennies subséquentes. La migration canadienne-française, qui trouvait ses racines durant la première moitié du 19^e siècle et même au 18^e siècle, s'était accélérée durant la deuxième moitié du 19^e siècle.⁴³ L'historien Chad Gaffield affirme qu'il y a eu un renversement de la composition linguistique du Comté de Prescott aussi tôt que les années 1870. Lors de cette décennie, les francophones étaient devenus majoritaires.⁴⁴ Au cours des deux dernières décennies du 19^e siècle, l'importance numérique et relative des francophones continua à augmenter tandis que celle des individus d'origine britannique diminuait.⁴⁵

Au Comté de Prescott, la population avait été évaluée à 27 035 en 1901. Lors des recensements antérieurs, elle s'était chiffrée à 24 173 en 1891, à 22 857 à 1881 et à 17 647 en 1871.⁴⁶ Contrairement à celle du comté en son entier, le nombre d'individu

⁴³ Il y avait 10 familles canadiennes-françaises d'établies en 1827. Source: Antonio Mandeville, *Historique de la paroisse St-Jean Baptiste de L'Original Ont.*, Ottawa, Imprimerie du Droit, 1936, p.21.

⁴⁴ Chad Gaffield, *Aux origines (...)*, op. cit., p.56.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 56-57.

⁴⁶ Sutherland, G. *Prescott-Russell: Rapport de recherches. Étude de restructuration*, vol.1, Research Report, s.l., 1976, p.7.

résidant dans le Canton de Longueuil chuta depuis les quatre décennies précédant le dénombrement de 1901. En 1871, elle était de 1835, en 1881 de 1162, en 1891 de 1172 et en 1901 de 1060. Il y avait donc 42% moins de gens qui demeuraient dans Longueuil en 1901 qu'il y en avait en 1871. Ce nombre continuera de chuter jusqu'en 1941 où il n'y aura plus que 751 résidents au canton.⁴⁷

Les mouvements de migration du Comté de Prescott ont été étudiés par l'historien Chad Gaffield dans son article intitulé «Boom and Bust: The Demography and Economy of the Lower Ottawa Valley in the Ninetheenth Century». L'historien s'est penché sur les mouvements migratoires qui ont radicalement modifié la démographie du Comté de Prescott à la fin du 19^e siècle.⁴⁸ Les liens qui existaient entre l'économie forestière et l'économie agricole étaient très serrés à cette époque et donnaient aux colons la possibilité de survivre en cultivant des sols moins grands et moins productifs grâce aux occasions qu'apportait le travail forestier. En reprenant le modèle économique du système agro-forestier proposé par Normand Séguin⁴⁹, l'historien Gaffield explique qu'il y a eu une hausse vertigineuse du nombre d'individus habitant le comté suivi par une chute démographique et un mouvement d'émigration à la fin du «Boom». En gros, la chute

⁴⁷ *Ibid.*, p.3.

⁴⁸ Chad Gaffield, «Boom and Bust: The Demography and Economy of the Lower Ottawa Valley in the Nineteenth Century» dans *Historical Papers - Communications historiques*, 1982, p.172-195. Des éléments de cet article sont aussi reproduits dans le 3^e chapitre de son ouvrage *Aux origines (...)*, *op. cit.*, p.87-126.

⁴⁹ Normand Séguin, *La conquête du sol au 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1977 et Normand Séguin «L'économie agro-forestière: genèse du développement au Saguenay au 19^e siècle», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1976, p.559-565.

démographique semblait avoir été causée par des difficultés d'adaptation économiques suite à la chute du système agro-forestier dans la région suite au recul de la zone forestière. Comme le montre Gaffield, plusieurs mesures avaient été prises afin d'attirer de nouvelles entreprises et de créer une nouvelle base économique. Selon les données des recensements, il semble que la chute a débuté plus tôt dans le Canton de Longueuil que dans les autres municipalités de Prescott en raison de la colonisation à une date antérieure et du recul plus rapide de la forêt.

2. Présentation de la section n°2 du Canton de Longueuil (Ontario)⁵⁰

La subdivision n°2 formait la partie sud du Canton de Longueuil. Ce territoire était limité au nord par le chemin «Ange-Gardien» (dont le recenseur a rendu visite à une seule famille), à l'ouest par le Canton d'Alfred, au nord par le Canton de Caledonia et à l'est par le Canton de Hawkesbury-Ouest. Le village de L'Orignal, découpant une partie du canton, a été recensé indépendamment étant donné de son statut de village incorporé. Le recenseur Edmond Carrière a visité un total de 129 maisons et édifices compris à l'intérieur de ses limites entre les dates du 3 avril et du 4 mai 1901. Il avait compté un total de 687 personnes en date du 1^{er} avril 1901 et avait visité en moyenne entre quatre à cinq foyers par jour afin d'interroger les «chefs de famille» au nom du gouvernement fédéral.

⁵⁰ ANC, RG31 (Statistique Canada), *Quatrième recensement du Canada, 1901, Tableau n°1: population, District n° 108 (Prescott), sous-district n°F (Longueuil), Subdivision de votation n°2, bobine n°T6492*

Cette partie du canton comportait des caractéristiques rurales et agricoles. Sur un total de 230 personnes ayant affirmé détenir une occupation, 188 (soit 82%) indiquaient leur participation à l'industrie agricole de façon directe. Ces métiers comprennent ceux identifiés comme «cultivateur», «fils du cultivateur» et «journalier». Selon les instructions aux énumérateurs, l'occupation «journalier» était réservée pour les individus qui étaient employés dans l'industrie agricole.⁵¹ Contrairement aux fils d'artisans et d'autres métiers, le recenseur prenait pour acquis que les «fils de cultivateurs» travaillaient sur la terre familiale.

La comparaison des métiers des «chefs de famille» peut donc aussi tracer un portrait un peu plus représentatif des occupations familiales de l'époque. Un total de 117 «chefs de familles» sur 131 étaient impliqués dans l'industrie agricole, soit 89,3% des chefs familiaux. De plus, la section n°2 du Canton de Longueuil comptait quatre artisans, cinq instituteurs (trices) et quatre personnes avec des occupations non déterminées.⁵² Étaient réparties sur le territoire recensé, quatre écoles publiques dont deux sous la tutelle d'enseignants d'origine et de langue maternelle française et deux sous la tutelle d'enseignants d'origine britannique et de langue maternelle anglaise. De plus, une «école du dimanche» au *Royal Orange Lodge* du village de Cassburn, s'ajoutait à la liste

⁵¹ L'occupation «journalier» se définit dans les *Instructions aux recenseurs* comme suit: «Les ouvriers et les journaliers devraient toujours spécifier le genre de travail ou d'affaires auxquels ils s'adonnent habituellement comme ouvrier de ferme», l'expression «journalier» sans précision désigne donc un aide agricole. (Canada, Gouvernement du, *Quatrième recensement du Canada*, 1901, Ottawa, Imprimeur de Sa Majesté p. xix.)

⁵² Ce nombre inclut deux personnes inscrites comme ayant l'occupation de «rentier».

des établissements éducationnels. L'église méthodiste de Cassburn, grande de 200 places et lieu de culte de 81 paroissiens, était la seule institution religieuse sur le territoire.⁵³ Aucune mention n'était cependant faite au sujet d'un pasteur habitant près de cette église.

Le village de Cassburn était la seule agglomération sur le territoire recensé. Situé entre le village de L'Orignal, centre administratif et lieu d'échanges économiques du Comté de Prescott, et la destination de villégiature de Caledonia Springs, qualifiée comme «la plus importante ville d'eaux au Canada», le village était surtout habité par une population d'origine britannique et de langue maternelle anglaise. Quelques autres habitants détenaient l'adresse du village de «Caledonia Springs» et de «St-Henry P.O.» bien que ces communautés aient été situées à l'extérieur des limites du Canton de Longueuil.⁵⁴ Ces deux derniers villages sont maintenant disparus. Le petit village de Cassburn existe toujours. En 1901, la grande majorité des individus résidant à l'extérieur du village de Cassburn était de langue maternelle française et d'origine française. Ils étaient concentrés sur la «Rue de Chance» à l'ouest du village. La majorité des individus habitant le village étaient anglophone et d'origine britannique.

⁵³ ANC, RG31 (Statistique Canada), *Quatrième recensement du Canada, 1901, Tableau n°2: bâtiments et terres, églises et écoles*, District n° 108 (Prescott), sous-district n°F (Longueuil), Subdivision de votation n°2, bobine n°T6492.

⁵⁴ Pour de plus amples renseignements sur le village de Caledonia Springs veuillez consulter l'ouvrage de Michel Prévost, *Caledonia Springs: Gloire et déclin de la plus importante ville d'eaux du Canada. 1835-1915*, Hull, Éditions Asticou, 1986. Lucien Brault, dans son *Histoire des Comtés-Unis de Prescott-Russell* ne fait que mentionner l'existence d'une localité nommée «Henri» dans le Canton 'Hawkesbury-Ouest à la page 209. On ne connaît rien de plus sur cette localité.

3. La méthode de comparaison des données pour l'analyse des données du recensement décennal de 1901 comme source d'analyse du bilinguisme

Tel que mentionné, le *Quatrième recensement du Canada, 1901* était le premier de la série de recensements décennaux à questionner les Canadiens et les Canadiennes sur leur langue maternelle (bien que la définition de cette dernière soit restée ambiguë) et sur la capacité des répondants à s'exprimer dans l'une ou l'autre des deux langues nationales. Il est cependant impossible de déterminer si les habitants pouvaient converser dans une autre langue que le français ou l'anglais. Par exemple, il existait certainement la possibilité que certains individus parmi notre échantillon d'origine écossaise ont pu s'exprimer en langue gaélique. Dans le cas de ces derniers, la langue française aurait peut-être été la troisième langue parlée et comprise. Cependant, soit par inadvertance, soit par l'absence d'autres langues maternelles sur le territoire (ou soit par la perception que la connaissance d'autres langues était inutile), le recenseur n'avait pas rapporté une d'autres langues maternelles sur son territoire. De plus, il n'y avait pas de colonne supplémentaire dans le tableau afin d'indiquer la capacité de parler et de comprendre une autre langue à part d'une des deux langues principales du Canada.

Pour les fins de cette analyse, nous définirons le terme «bilingue» comme un individu capable de converser dans les langues française et anglaise. Le but du présent travail est d'évaluer, à titre d'exemple, les capacités des gens de converser dans l'une, l'autre ou les deux langues principales canadiennes à l'époque du recensement. De

plus, étant donné qu'il n'y avait aucune colonne servant à indiquer les capacités des répondants à converser dans les autres langues, les termes unilingues anglais et unilingue français référeront à l'incapacité de converser dans la seconde langue selon les cas. Le manque de renseignements relatifs à la connaissance d'une autre langue nous contraint de traiter uniquement des deux langues principales du Canada. De plus, nous croyons que les données disponibles sont représentatives des capacités linguistiques des habitants du Canton de Longueuil du tournant du siècle à part de certains écossais qui auraient peut-être été habiles à converser dans la langue gaélique car les habitants étaient soit d'origine britannique (anglaise, irlandaise, galloise ou anglaise) ou française.

Les manuscrits du recensement de 1901 peuvent aussi nous renseigner sur plusieurs autres aspects de la population de l'époque. À l'aide des tableaux «1. Population» et 2. «Bâtiments et terres, Églises et écoles», nous déterminerons les liens qui existaient entre les réalités quotidiennes des individus et la proportion de la population capable de s'exprimer en français et en anglais. Afin d'y arriver, les facteurs des origines ethniques, des langues maternelles, des mariages mixtes, de la religion, de l'âge des répondants, de l'éducation, du sexe, du niveau de vie et des occupations seront analysés. Nous tenterons de déterminer les facteurs qui, dans une région peuplée de deux groupes linguistiques importants, ont porté des membres de chacun des groupes linguistiques à apprendre la langue de l'autre groupe.

Comme nous avons dit plus haut, les mécanismes de vérification des données de la part du recenseur mis sur pied par les administrateurs du recensement ne nous sont pas parvenus. Les historiens ou les chercheurs n'ayant pas ces instruments à leur disposition doivent trouver une autre façon de vérifier leur données pour restreindre les entrées fausses et de minimiser l'impact des préjugés. Bien qu'il soit aujourd'hui impossible de vérifier si les recenseurs ont oublié des maisons, l'historien peut tenter de réduire les entrées erronées en comparant les inscriptions du recenseur aux corrections d'un vérificateur. On peut distinguer l'écriture et la plume de chacun en examinant la source.

Les données de la source reflétaient les perceptions des recenseurs et des gens employés au recensement. La comparaison des entrées du recenseur Edouard Carrière en français et des corrections en anglais d'un fonctionnaire qui écrit avec une plume différente nous renseigne sur l'attitude et les idées préconçues des employés au recensement. Leurs différences d'opinion sont significatives. La comparaison des données et la construction d'une nouvelle base de données à partir de cette analyse pourra nous renseigner sur les cas de perceptions fausses et d'entrées peut-être falsifiées. Tel que précisé plus haut, le recenseur avait la tâche de recueillir les données du recensement en se rendant à la porte des résidents du territoire qui lui était assigné. De son côté, le correcteur avait la tâche de vérifier les travaux des recenseurs, de corriger les erreurs qui auraient pu se glisser lors du dénombrement et de faire le total des feuilles de travail en vue des calculs à l'échelle cantonale, provinciale et nationale.

Par exemple, le recenseur Carrière de la section n°2 du Canton de Longueuil avait omis l'indication des fils d'agriculteurs comme main-d'oeuvre agricole tel que le spécifiaient les *Instructions aux recenseurs*. Le correcteur, sans même avoir vu les répondants, avait inscrit l'occupation des garçons en âge de travailler sur la ferme (14 ans) comme étant celle de fils de cultivateur ou «F. Son». Un second exemple est celui du correcteur qui aurait dû rayer les entrées sur les questions des langues parlées et de la langue maternelle quant aux enfants qui avaient moins de cinq ans. Cependant, il est important de noter que chacun des employés avait commis des fautes d'inattentions et entrées des données influencées par leur propre subjectivité. Le rôle de l'historien consiste à identifier ces erreurs et de tenter de rectifier les données.

Fait intéressant à noter, la plupart des corrections autres que la désignation de fils de cultivateur ajoutées par un fonctionnaire concernaient la langue maternelle des répondants. Une cause probable du grand nombre de corrections serait l'ambiguïté de la définition officielle de cette dernière. Une différence considérable existait entre les chiffres du recenseur (en ignorant les corrections) et les données corrigées du fonctionnaire. Les tableaux suivants indiquent la différence des résultats pour les répondants âgés de cinq ans ou plus.

	anglaise
	114 (40,4%)
	100 (33,1%)

	anglaise
	104 (36,8%)
	90 (29,8%)

Après les corrections du fonctionnaire, le nombre de femmes de langue maternelle française augmente de dix cas par rapport aux chiffres initiaux pour atteindre 178, tandis que le nombre d'hommes affirmant avoir la langue française comme langue maternelle augmente de dix cas pour atteindre 212. Le nombre total des répondants affirmant avoir la langue anglaise comme langue maternelle avait diminué de 20 cas, soit de dix hommes et dix femmes. Le nombre d'individus recensés dans cette partie du canton n'était que de 687. La différence entre les données dues aux différentes perceptions entre le recenseur et du fonctionnaire était donc de trois pour cent.⁵⁵

⁵⁵ Source: ANC, RG 31 (Statistique Canada), *Quatrième recensement du Canada, 1901*, Tableau n°1: population, district n°108 (Prescott), sous district n°F (Longueuil), subdivision de votation n°2, bobine n°T6492. *À moins d'avis contraire, les renseignements dans les tableaux de cette thèse sont tous tirés de la source mentionnée ci-haut.*

⁵⁶ Le nombre total de répondants sur le tableau est de 584. Tel que stipulé aux *Instructions aux recenseurs*, les répondants de moins de cinq ans n'étaient pas considérés lors des questions linguistiques. Il y avait

L'évaluation de la langue maternelle par la simple observation des tableaux est d'autant plus difficile suite aux différences d'interprétations entre le correcteur et le recenseur. Par exemple, à la huitième page de la subdivision 2, le recenseur avait rapporté que plusieurs individus étaient de langue maternelle anglaise. Cependant, ayant souvent recours au sigle «"» indiquant «le même que ci-dessus», le recenseur semblait avoir commis une faute d'attention en omettant l'identification de «française» à l'entrée de la langue maternelle à deux reprises sur la même page. Dans les deux cas, les origines de chacun des conjoints et des enfants étaient françaises. Malgré l'indication que ces personnes étaient en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles, nous avons cru que les modifications du correcteur étaient raisonnables.

Cependant, dans d'autres cas, nous croyons que le correcteur était clairement induit dans l'erreur. L'exemple de l'entrée de James et Elisabeth Valleys, d'origine irlandaise et de langue maternelle anglaise (selon le recenseur), montre la faillibilité de cette correction. Pour une raison inconnue, le correcteur avait modifié l'entrée de la langue maternelle à «française». Cette situation dévoile un problème de crédibilité de la part du fonctionnaire. Sans même voir le répondant, ni connaître ses antécédents, le correcteur s'était accordé la liberté de modifier les entrées de la langue maternelle des individus. Le terme «langue maternelle» était donc perçu non comme la première langue apprise et encore parlée par le répondant, mais laquelle langue le répondant devait parler

103 enfants ayant moins de cinq ans ce qui portait le total à 687. Le recenseur avait décidé de recenser tout de même la langue maternelle et les langues parlées des répondants âgés de moins de cinq ans. À son tour, le correcteur a annulé les entrées pour ces répondants.

selon ses origines. Le correcteur confondait donc les concepts de la langue maternelle et d'origine. Pour les fins de ce travail, l'analyse des entrées linguistiques sera faite avec les chiffres relevés par le recenseur sans toujours prendre en considération l'opinion du correcteur. Dans les cas d'une entrée erronée de la part du recenseur, nous avons d'une part, considéré les modifications du correcteur et d'autre part avons corrigé les données au meilleur de nos connaissances. Le tableau suivant montre la langue maternelle selon le sexe des individus de la section n°2 du Canton de Longueuil suite à nos modifications:

<i>Tableau 1</i>	
	<i>anglaise</i>
	109 (38,5%)
	89 (29,6%)

La plus grande source de désaccord entre le recenseur et le correcteur venait de la désignation de la langue maternelle des membres des familles mixtes comportant des parents de différentes origines ethniques et de langues maternelles différentes. Sur un total de 116 familles constituées à partir d'un mariage, dix familles étaient «mixtes» c'est-à-dire que les parents provenaient d'origines ethniques différentes. Six de celles-ci étaient multilingues.⁵⁸ Ces six dernières familles étaient constituées de l'union d'individus

⁵⁷ Il est intéressant de noter qu'une plus grande proportion d'hommes que de femmes étaient francophones. Cette réalité était cependant reflétée dans les trois derniers tableaux sur la langue maternelle.

⁵⁸ Par le terme «familles constituées à partir d'un mariage», nous désirons exclure les maisonnées comprenant des familles élargies où plusieurs personnes y demeurent sans union conjugale. Par exemple, les familles constituées de soeurs d'âge adulte sont exclues. De plus, nous avons exclus les familles constituées d'une seule personne soit veuve ou soit célibataire. Étant donné que nous étudions les tendances linguistiques des mariages mixtes, ce type de famille nous est sans intérêt majeur.

d'origine britannique et française. Le sujet des individus membres de familles mixtes sera abordé aux pages qui suivent.

La détermination de la langue maternelle des enfants issus d'unions mixtes et multilingues était différente selon le recenseur et le correcteur. Par exemple, tous les membres de la famille de Francis et Marguerite Burroughs étaient de langue maternelle française. Cependant, le correcteur avait déterminé que tous les membres de cette famille devaient être anglophones puisque l'origine ethnique était déterminée par le père.

Tous étaient bilingues et connaissaient la langue anglaise. Cette différence de perception entre le recenseur et le correcteur de la langue maternelle venait du fait que le recenseur percevait la langue d'usage comme une indication de la langue maternelle d'un individu tandis que le recenseur inscrivait la langue maternelle selon l'origine ethnique paternelle.

Lors de l'énumération de la famille numéro 64, le recenseur a évalué la langue maternelle de chacun comme étant française. En revanche, d'autres fautes d'attention et d'interprétation ont été commises par le recenseur. Les six enfants issus de l'union de Joseph Davidson (d'origine anglaise) et de sa femme Julie (d'origine française) étaient tous désignés comme ayant la langue française comme langue maternelle. Par contre, le recenseur avait fait l'erreur de déterminer l'origine ethnique des enfants comme française alors que le père était d'origine anglaise. Le correcteur a donc révisé les

données et a accordé la langue maternelle de la mère aux enfants.⁵⁹ Ces actions de la part du recenseur étaient donc contraires au dernier exemple. Dans le cas de la famille Burroughs, le correcteur avait respecté la perception du recenseur que la langue maternelle des enfants était le français malgré l'origine anglaise du père tandis que la seconde, il avait modifié l'origine des enfants.

Face à un tel manque de constance de la part du recenseur et du correcteur, l'historien doit donc comparer les données enregistrées par le recenseur aux modifications du correcteur. Suite à ces corrections, l'historien est plus en mesure de reconnaître les préjugés et les idées préconçues des auteurs de la source sur les sujets de l'enquête. L'absence de définitions pour tous les concepts (tel le bilinguisme et la langue maternelle) faisait en sorte qu'il y avait beaucoup de place pour l'interprétation de la part des recenseurs et des correcteurs.


Il est vrai que plusieurs fautes ont pu se glisser lors des dénombrements généraux de la population. Les recensements décennaux récents font aussi souvent l'objet de critique de la part des mathématiciens, des statisticiens et des sociologues. Leur importance n'est toutefois pas niée. Afin de s'assurer de la représentativité de la société étudiée, le chercheur doit tenir compte de la spécificité de chacun des individus. Les membres de cette société doivent être étudiés en eux-mêmes tout en respectant les

⁵⁹ Pour les faits de l'analyse des données de cette famille, nous avons tenu compte des corrections du réviseur du Bureau du recensement.

normes établies par l'organisation du recensement. C'est seulement après une telle considération que l'historien peut procéder à l'analyse des statistiques et d'une étude quantitative.

Le chercheur doit aussi prendre garde à la subjectivité du recenseur et du correcteur. Les recensements restent cependant une source d'histoire sociale de premier ordre. Comme le dit l'historien Gérard Bouchard: «Plus que tout autre instrument, les banques de données augmentent l'aire d'observation et de comparaison des phénomènes, elles étendent l'éventail de la singularité chronologique et spatiale (...).»⁶⁰ Il faut se souvenir que toutes les sources sont plus ou moins fidèles et toutes les sources peuvent rendre compte de nouveaux faits par les fautes qu'elles comportent. Les manuscrits du recensement du Canton de Longueuil en 1901, toutes aussi imparfaites que les autres sources communément utilisées par les historiens, peuvent nous donner de très bons indices sur les tendances linguistiques des habitants au tournant du siècle.

⁶⁰ Gérard Bouchard, «Les fichiers réseaux de population: Un retour à l'individualité.» dans *Histoire Sociale - Social History*, vol.21, n°42, p.290.



Les facteurs déterminants chez les individus du Canton de Longueuil dans l'apprentissage d'une langue seconde étaient l'appartenance ethnique, la langue maternelle, la religion et la famille. Nous considérerons ces facteurs comme invariables et culturels car ils sont difficilement modifiables et ils dicteront le style de vie et les valeurs des répondants. Nous traiterons des facteurs variables tels l'âge, l'éducation, l'occupation et les gages dans le chapitre qui suivra. Ces facteurs peuvent, de façon relative, être modifiables par les individus eux-mêmes à un moment ou un autre dans leur vie.

Dans ce chapitre, nous observerons en premier lieu, l'origine ethnique de la population pour ensuite analyser la langue maternelle, l'appartenance religieuse et le sexe des individus. Nous porterons une attention plus particulière aux capacités des individus enregistrés comme étant membres de familles d'origines et de langues maternelles mixtes à converser dans les deux langues. L'observation de telles situations familiales est nécessaire dans toutes les études traitant des langues d'usage et des langues maternelles car la famille est le moyen par lequel un individu communique avec son milieu. Dans une société rurale et agricole du tournant du siècle, la famille était l'institution sociale de base. Les données du recensement permettent son analyse. Le fait que certains individus vivaient dans des milieux familiaux multilingues et multi-

ethniques influence la proportion de bilinguisme des individus de la société. Ces personnes éprouvaient un sentiment d'appartenance aux deux groupes linguistiques du canton.

1. L'influence de l'origine ethnique des répondants sur le bilinguisme

Tel que mentionné, le *Quatrième recensement du Canada, 1901*, contrairement au dénombrement de 1891, comportait des questions sur l'origine ethnique des individus. En analysant ces données, on remarque l'importance démographique du groupe ethnique canadien-français du Comté de Prescott au début du siècle peut être remarquée. En 1901, 71% des habitants du comté se disaient d'origine française tandis que 28% de la population réclamait comme origine le Royaume Uni (l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande).

Selon les données des tabulations officielles (au tableau D), le Canton d'Alfred, avec 92% de sa population d'origine française, était le plus homogène du Comté de Prescott avec 79% des répondants d'origine française et 77% pour L'Original. D'autre part, la Municipalité de Hawkesbury-Ouest et la ville de Vankleek Hill étaient peuplées d'individus d'origine britannique à 60% et 54% respectivement. Bien que le caractère français ait été dominant dans le Comté en 1901, le poids des communautés originaires des Îles britanniques demeurait tout de même considérable. Des interactions et des échanges culturels entre les individus d'origine française et d'origine britannique se développaient sur un même territoire.

	ang.	éco.	autre	% français
	28	16	3	91,8
	151	391	0	63,8
	225	570	16	68,4
	189	278	10	39,4
	150	443	58	42,5
	186	231	87	79,2
	81	82	8	77,5
	98	46	28	75,2
	345	193	22	67,1

La répartition de la population selon l'origine ethnique n'était pas uniforme dans toutes les municipalités. À certains endroits, la prédominance canadienne -française était écrasante (telle le village d'Alfred), tandis que dans d'autres localités (tel le village de Vankleek Hill) la composante britannique était plus imposante. Les échanges entre les membres de différentes ethnies étaient sans doute influencés par le milieu dans lequel la population demeurait. Bien qu'en général l'extrême est de la province d'Ontario ait été peuplée en majorité par des Canadiens français, le contexte et l'intensité des échanges linguistiques et culturels variaient d'une localité à l'autre. Ce même genre de situation pouvait être noté dans Longueuil par l'observation des données.

Malgré le fait que les francophones aient été majoritaires dans l'ensemble du Canton de Longueuil, la subdivision de votation n°2 (au sud du canton) avait un caractère multi-ethnique et bilingue. Pour les fins du dénombrement de 1901, le Canton de Longueuil avait été divisé en deux parties: chacune correspondant aux subdivisions de votation utilisées lors de l'élection fédérale de l'année précédente (1900). Le canton

comportait une population dont les origines étaient relativement diverses dans un contexte où les francophones étaient majoritaires. Les tableaux E et F comparent la répartition ethnique dans le Canton de Longueuil en son entier et celle de la partie étudiée dans cet ouvrage.

Le caractère ethnique du canton était surtout français. Dans son ensemble, quatre personnes sur cinq s'identifiaient comme étant d'origine française. En comparant les chiffres obtenus lors de l'analyse du recensement pour la subdivision de votation n°2 et les chiffres officiels publiés pour l'ensemble du canton, (à part du Village de l'Orignal qui était déjà incorporé indépendamment), nous pouvons déduire que la composition ethnique de la subdivision n°1 du Canton de Longueuil était essentiellement canadienne-française. En comparant le nombre total d'individus d'origine britannique et les chiffres du recenseur de la subdivision n°2 (233 individus d'origine britannique et 454 d'origine canadienne-française), nous constatons qu'une proportion de 97% des britanniques du canton demeuraient dans la section n°2 de Longueuil. La presque totalité des résidents britanniques résidait sur les terres élevées du sud du canton. Le milieu était donc propice aux échanges inter-ethniques et linguistiques.

<i>nombre</i>
94
23
821
122
1060

<i>nombre</i>
79 ⁶¹
23
448
137 ⁶²
687

Selon la tabulation officielle, 122 individus d'origine irlandaise habitaient le canton.

Par contre, les calculs effectués à partir de la source pour la section n°2 du canton montrent la présence de 137 Irlandais dans cette partie du canton. Cette erreur ne semble pas avoir été celle du recenseur qui aurait évalué faussement l'origine des individus selon les critères établis par le commissaire au recensement. Il est plutôt possible qu'une simple faute de calcul d'un membre de l'équipe du ministère de l'agriculture se soit glissée lors de la tabulation officielle des nombres. Étant donné cette

⁶¹ Selon les calculs du recenseur, ce nombre était de 73. Cependant, suite à la révision des chiffres, nous arrivons à la conclusion que 79 individus étaient d'origine anglaise. En contrepartie, le recenseur avait évalué la population d'origine française à 454. Suite à notre révision, ce nombre doit être réduit à 448. L'origine ethnique de six répondants avait été faussement évaluée à «française» plutôt qu'à «anglaise».

⁶² Remarquez que selon les manuscrits, un plus grand nombre d'Irlandais habitaient cette région de Longueuil que dans la totalité du canton selon la tabulation officielle.

erreur d'inadvertance, il est difficile d'évaluer le nombre précis d'Irlandais vivant dans l'ensemble du canton sans faire la tabulation des chiffres de la section n°1 du canton. Nous pouvons cependant affirmer que la section n°2 du Canton de Longueuil comprenait 84% de l'élément anglais et 100% de l'élément écossais de Longueuil.

La comparaison des origines ethniques révèle que cette région était beaucoup plus hétérogène que le reste du canton et des autres municipalités qui l'entouraient. S'y côtoyaient des membres des ethnies britanniques et françaises ayant des langues maternelles différentes. L'environnement était donc propice aux échanges linguistiques et culturels.

Le groupe ethnique avec le plus haut pourcentage de bilinguisme dans la section n°2 du Canton de Longueuil était celui d'origine française avec 62% du total des répondants. Celui d'origine anglaise suivait de près avec 61% des individus qui affirmaient leur capacité de converser dans les deux langues principales. Cependant, le pourcentage d'unilinguisme dans le groupe d'origine anglaise était moins élevé que chez ceux d'origine française (34% contre 36% respectivement). Le pourcentage de bilinguisme était le plus bas chez les Irlandais avec 37% suivit du groupe d'écossais bilingues à 52%.

	anglaise	irlandaise
61	48 (60,8%)	51 (37,2%)
62	2 (2,5%)	4 (2,9%)
63	27 (34,2%)	82 (59,9%)
64	2 (2,5%)	0 (0%)
65	79 (100%)	137 (100%)

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de la différence des pourcentages de bilinguisme entre les groupes. Nous tenterons de démontrer ces différences et de trouver des hypothèses qui pourront les expliquer en utilisant les données présentées dans la source.

2. L'influence de la langue maternelle sur le pourcentage d'individus bilingues.

Le recensement de 1901 a été le premier de la série de recensements décennaux fédéraux à recueillir des données sur la langue maternelle et sur les capacités des individus à converser dans les deux langues principales du Canada. Cependant, les résultats des questions linguistiques (connaissance des langues française et anglaise) et les questions relatives à la langue maternelle n'ont pas fait l'objet de publication par le ministère. Les autorités n'avaient peut-être pas jugé ces renseignements comme étant de grande importance à la population canadienne malgré le commentaire du Commissaire au recensement Archibald Blue qui référait à la communauté de langue au pays en affirmant que: «Dans un pays comme le Canada, peuplé de tant d'éléments

différents, il est bon de constater l'unification de ces divers éléments.»⁶³ Les études de l'origine ethnique des individus, des familles à mariage mixte, des capacités des gens à converser dans les deux langues officielles et de la langue d'usage la plus commune à la maison peuvent nous renseigner davantage sur les dynamiques qui existaient entre les membres des groupes linguistiques divers de l'Est ontarien. Dans ce contexte, les données sur la langue maternelle peuvent nous informer davantage que celles sur l'origine ethnique.

Le terme de langue maternelle ne désignait pas nécessairement la première langue apprise ni la langue d'usage quotidien ou la langue parlée à domicile. Dans certains cas, les choix du recenseur sur la désignation de la langue maternelle pouvaient sembler douteux et les corrections du réviseur montrent l'existence de certaines idées préconçues de la part des employés de l'organisation du recensement. Cependant, suite aux révisions du correcteur et à nos propres corrections, nous croyons que les nombres présentés ci-après sont représentatifs d'un segment de la société du canton de Longueuil de l'époque.

Sur les 687 personnes recensées dans la subdivision de votation n°2 du Canton de Longueuil, 226 s'identifiaient comme étant anglophone de langue maternelle et 461 comme francophones. C'est donc dire que les deux tiers (ou 67%) de la population étaient francophones.

⁶³Canada, Gouvernement du, *Quatrième recensement du Canada, 1901, op. cit.*, p.viii.

	origine anglaise	origine irlandaise
fran	59 (74,7%)	137 (100%)
angl	20 (25,3%)	0 (0%)

Un quart (25%) de la population d'origine ethnique anglaise était francophone de langue maternelle tandis que l'inverse était seulement vrai dans 1,5% des cas. C'est à dire que seulement 20 francophones de langue maternelle sur 441 étaient d'origine anglaise. La langue française exerçait donc une influence culturelle sur le groupe anglais malgré la forte proportion de ceux d'origine britannique et leur concentration sur une petite section du territoire. Il ne faut cependant pas qualifier ce phénomène de transferts linguistiques massifs de l'anglais vers le français.

L'analyse des capacités linguistiques selon la langue maternelle peut aussi donner des indices sur le bilinguisme de la population. Un total de 460 individus étaient enregistrés comme étant de langue maternelle française et 227 comme étant de langue maternelle anglaise. La majorité des répondants francophones (soit 62%) était bilingue tandis que les anglophones ne l'étaient que dans 44,9% des cas. Fait à noter que la majorité (52,9%) des répondants de langue maternelle anglaise étaient unilingues anglais malgré la prédominance du groupe culturel canadien-français dans la région. Ces chiffres se comparent à 35,4% d'unilinguisme chez les francophones.

<i>bilingues</i>	<i>unilingues francophones</i>
102 (44,9%)	n/a
285 (62%)	163 (35,4%)

Les chiffres présentés au tableau I peuvent cependant fausser l'image de la société de Longueuil à l'époque. Ces chiffres tiennent compte des enfants potentiellement bilingues mais qui ne connaissent qu'une ou aucune langue au moment du dénombrement. En effet, en soustrayant tous les enfants âgés de moins de dix ans, les résultats obtenus montrent une plus grande différence entre la proportion d'anglophones et de francophones bilingues. La population de langue maternelle anglaise était bilingue dans une proportion de 55,7% tandis que les francophones étaient bilingues dans la proportion élevée de 78,7%. Sur un total de 176 anglophones, 78 ne parlaient pas le français tandis que 69 francophones sur 323 ne connaissaient pas la langue anglaise. Les francophones étaient donc proportionnellement plus bilingues que les anglophones, et ce, par un pourcentage considérable.

Malgré le plus grand nombre de francophones dans le Comté de Prescott et malgré la plus grande proportion d'individus de langue maternelle française dans le Canton de Longueuil, les francophones étaient proportionnellement plus bilingues que les anglophones. Seulement un peu plus de la moitié des anglophones âgés de plus de dix

ans étaient bilingues tandis qu'au delà des trois quarts des francophones pouvaient converser en anglais. Il reste à déterminer les facteurs qui auraient pu contribuer à cette différence.

3. L'influence de la religion des répondants sur la proportion de bilinguisme

L'analyse de la répartition religieuse de la population peut donner des indices sur la dynamique des relations entre les membres de la société du Canton de Longueuil au tournant du siècle. On y retrouvait quatre dénominations religieuses dont trois protestantes et une catholique romaine. Elles étaient réparties comme suit selon l'origine ethnique des répondants:

Tableau 4

	anglicane	méthodiste
	16	36
	1	9
	0	2
	18	82
	35 (2,6%) ⁶⁵	129 (18,8%)

Malgré la présence dans cette région d'un seul lieu de culte (une église méthodiste dans le village de Cassburn), les adhérents la religion méthodiste ne formaient que 18,8% de la population avec 129 membres. Il existait à L'Original une église presbytérienne depuis

⁶⁵

Les pourcentages réfèrent au nombre total d'individus dans la section n°2 du Canton de Longueuil

1832⁶⁶ desservant les Presbytériens qui ne comptaient que pour sept pour cent de la population de cette partie de Longueuil. Les Anglicans avaient aussi construit un lieu de culte à L'Original en 1891 lorsque les autorités locales avaient supprimé leur privilège de tenir office religieux dans le palais de justice.⁶⁷ De son côté, la population catholique, avec une église à L'Original depuis 1831, comptait comme adhérents 69% de la population de ce secteur.⁶⁸

La population d'origine française était presque entièrement de religion catholique romaine. Deux individus faisaient exception au groupe canadien-français et étaient fidèles à la religion méthodiste. Ces derniers étaient tous les deux mariés à des femmes irlandaises dans des situations de mariage mixte. Les épouses de Charles Hamelin (père) et de Charles Hamelin (fils) étaient d'origine irlandaise et de religion méthodiste. Il est probable que Charles Hamelin (fils) fut baptisé dans la religion méthodiste dès la naissance et que Charles Hamelin (père) ait décidé d'adopter la religion de sa femme afin de partager une religion commune avec les autres membres de sa famille. Cependant, de telles conclusions ne peuvent être confirmés de cette source. En général, tous les membres des familles avaient une religion commune. Les seules exceptions à cette règle étaient les membres de la famille d'Elihue et de Clara Marston, tous deux d'origine

⁶⁶ Lucien Brautt, *op.cit.*, p.179.

⁶⁷ *Ibid.*, p.181.

⁶⁸ *Ibid.*, p.170.

écossaise, mais de religion anglicane et presbytérienne respectivement. Les enfants issus de cette union avaient été baptisés selon la religion de leur mère.

La religion semblait être un facteur de division sociale. Le groupe d'origine française était à 99,5% catholique romain tandis que les membres des groupes d'origines britannique étaient à 89,1% fidèles aux religions protestantes. La comparaison de la langue maternelle des individus et de leur affiliation religieuse montre la polarisation des individus selon leur religion et leur langue maternelle.

	anglicane	méthodiste
	35	129
	0	0

La totalité de la population francophone était de religion catholique romaine et 93% des anglophones étaient baptisés dans une religion protestante. De plus, la communauté de religion avec le groupe canadien-français ne semblait cependant pas avoir contribué au bilinguisme du groupe anglophone catholique. Du nombre de 15 individus de langue maternelle anglaise qui avaient une communauté de religion avec les francophones, huit (53,3%) étaient unilingues et sept (46,7%) étaient bilingues. Nous pouvons cependant conclure que les sept individus anglophones bilingues connaissaient les deux langues à cause de leur situation familiale multilingue. C'est à dire que de ces sept personnes

bilingues, six étaient membres de la famille de Cyprien Dicaire (père) et l'autre individu, aussi membre d'une famille mixte, était Jenny Dicaire femme de Cyprien Dicaire (fils).

Tel qu'indiqué ci-haut, la communauté de religion de certains anglophones avec les francophones n'avait pas contribué à rendre les individus de langue maternelle anglaise catholique romaine plus bilingue que les autres individus d'origine anglaise membres des Églises protestantes.

	anglicane	méthodiste
	14	61
	1	3
	20	65
	40,0%	47,3%

En proportion, les anglophones fidèles à l'Église méthodiste avaient un plus haut pourcentage de bilinguisme que les anglophones de religion catholique. Ayant déjà déterminé que la majorité des individus catholiques romains bilingues anglophones étaient membres de familles multilingues, le pourcentage de bilinguisme des catholiques romains anglophones d'origine exclusivement britannique était donc plus bas.

En effet, en observant le pourcentage de bilinguisme des anglophones autres que ceux membres des familles multilingues, le pourcentage de catholiques romains bilingues tombe à nul (0%). Les méthodistes non issus de mariages mixtes ont gardé un

pourcentage de bilinguisme élevé avec 43,3%. Suivent ensuite les presbytériens et les anglicans avec 41,9% et 40,0% de bilinguisme respectivement.

	anglicans	méthodistes
	14	49
	1	3
	20	61

La religion ne semble pas avoir influencé le pourcentage de bilinguisme de la population anglophone de la section n°2 du Canton de Longueuil. En guise de comparaison, le pourcentage de bilinguisme des répondants de langue maternelle française, de religion catholique romaine était de 62,0%. C'est à dire que 285 personnes sur un total de 460 répondants étaient bilingues. Les unilingues francophones formaient de leur côté une proportion de 35,4% (au nombre de 163) de la population francophone tandis que le dernier 2,6% ne pouvaient pas encore parler. Ayant déterminé que la communauté de religion n'était pas un facteur d'unification, il faut aussi conclure que, malgré la polarisation religieuse des individus selon leur origine ethnique et leur langue maternelle, la religion n'avait pas été un facteur de schisme social au niveau linguistique.

4. Le sexe des répondants et le bilinguisme

L'étude de la capacité des individus à converser dans une langue seconde selon leur sexe peut renseigner l'historien sur les différences qui existaient entre les hommes et

les femmes. L'historiographie traditionnelle nous enseigne que les réalités vécues par les deux groupes étaient différentes. De plus en plus, l'histoire sociale nous enseigne que les femmes étaient responsable de l'administration de plusieurs domaines de la ferme familiale, de la maison et, dans certains cas, devaient quitter le domaine familial pour contribuer activement à l'économie active. Les capacités des femmes à parler les langues dans la communauté peuvent renseigner l'historien sur la participation féminine à l'économie ou sur leur présence dans la scène locale.

À Longueuil, la différence des capacités des individus des deux sexes à converser dans la langue de l'autre groupe était remarquable. Le nombre d'hommes bilingues de la section n°2 du Canton de Longueuil était proportionnellement plus élevé que celui des femmes. En effet, 64,1% des hommes comprenaient les deux langues principales du Canada tandis que seulement 48% des femmes se disaient bilingues. De plus, avec la comparaison des capacités de converser dans la langue du groupe opposé, nous remarquons que les femmes francophones étaient plus aptes à converser en anglais que les femmes de langue maternelle anglaise pouvaient parler la langue française.

femmes	
	160 (48%)
	6 (18%)
	74 (22,2%)
	93 (27,9%)
	333 (100%)

De plus, comme le montre le tableau ci-bas, une différence se dessine entre les pourcentages de bilinguisme des gens de même sexe mais de langues maternelles différentes. Par exemple, chez la population masculine, le pourcentage de bilinguisme variait entre 69,2% pour les individus de langue maternelle française et 51,9% pour les hommes de langue maternelle anglaise. De plus, une différence substantielle se présentait dans le pourcentage de bilinguisme des hommes de différentes langues maternelles versus celui des femmes.

En général, chez les deux groupes linguistiques du Canton de Longueuil, les hommes étaient plus bilingues que les femmes. On pourrait aussi noter une différence de 14% entre le nombre de femmes francophones pouvant s'exprimer en anglais versus le nombre de femmes anglophones pouvant s'exprimer en français. Chez les hommes, cette même différence existait aussi mais de façon plus prononcée avec une différence de 17,3%. On peut donc en déduire qu'à Longueuil, les hommes étaient plus portés à être bilingues que les femmes. De plus, les hommes francophones formaient le groupe

le plus à l'aise à converser dans les deux langues principales du canton selon la langue maternelle et le sexe des individus.

	francophones		anglophones	
	femmes		femmes	
	53%		39%	
	2%		1%	
unilingues	n/a		60,2%	
unilingues	44,1%		n/a	

Ayant déjà déterminé que le groupe de langue maternelle française était plus bilingue que le groupe de langue maternelle anglaise, la différence du dernier tableau entre les francophones et les anglophones était anticipée. De plus, ayant déterminé qu'il n'existait qu'une différence minime entre le pourcentage de bilinguisme des membres du même sexe et de langues maternelles différentes, on peut percevoir l'existence d'une grande différence entre les compétences linguistiques de langue seconde générale entre les hommes et des femmes de la même langue maternelle.

5. Le rôle joué par les mariages mixtes

Tel que démontré dans le tableau H intitulé *L'origine ethnique des individus selon leur langue maternelle*, une proportion considérable d'individus d'origine britannique

réclamaient le français comme langue maternelle. Un examen plus approfondi de ces chiffres révèle un degré d'assimilation linguistique plus faible chez les répondants d'origine anglaise que les chiffres le laissent croire. Les mariages mixtes constituaient un facteur non négligeable dans l'acquisition de la langue française comme langue première chez les personnes désignées comme étant d'origine anglaise. Sur un total de 133 familles recensées, 11 étaient constituées par des mariages mixtes. De ces 11 familles, six étaient issus d'union d'individus d'origine britannique d'une part et d'origine française de l'autre. Certains individus de ces familles avaient donc le choix de la langue principale à adopter. Les dynamiques familiales et sociales allaient être déterminantes dans le choix de cette langue. Le terme «multilingue» ne réfère pas nécessairement aux familles où les parents étaient désignés comme ayant des langues maternelles différentes. Comme nous allons le noter, le recenseur avait tendance à indiquer la même langue maternelle à tous les membres de la famille: y inclus les deux parents.

Une première famille mixte multilingue, celle de Cyprien Dicaire (fils), n'avait pas d'enfants qui habitaient à la maison paternelle lors du dénombrement. C. Dicaire était d'origine française et de langue maternelle française tandis que son épouse, Jenny, était d'origine ethnique écossaise et de langue maternelle anglaise. La seconde famille issue d'un mariage mixte multilingue était celle de Francis et de Marguerite Burroughs. Les deux parents étaient d'origines différentes (Francis Burroughs était d'origine anglaise et Marguerite d'origine française) mais tous deux partageaient la langue maternelle française et la foi catholique romaine. Leurs deux enfants ont été identifiés comme étant

anglais d'origine et de langue maternelle française. Parallèlement, la troisième famille multilingue, celle formée de l'union de Joseph et Julie Davidson, était composée de parent de différentes origines ethniques mais de langues maternelles anglaises. La quatrième famille multilingue, celle de Charles Hamelin (père) et de sa femme Marcella et la cinquième composée de Charles Hamelin (fils) et de sa femme Ammy, avaient comme caractéristique d'être constitué à partir de l'union des parents de même langue maternelle (anglaise) mais de différentes origines ethniques (française et irlandaise).⁶⁹ Même si la mère de Charles Hamelin (fils) était d'origine irlandaise, l'origine du fils devait correspondre à celle de son père (soit française). La sixième et dernière famille mixte à caractère multilingue était celle de Cyprien Dicaire (père) et de sa femme Christie. Cette dernière était d'origine ethnique écossaise et de langue maternelle anglaise. Le père était inscrit comme étant d'origine et de langue maternelle française. Le recenseur avait décidé d'inscrire les enfants comme anglophone et d'origine ethnique française.

La comparaison de la langue maternelle et de l'origine ethnique des membres de familles multilingues donne le tableau suivant.

⁶⁹ Nous avons corrigé l'origine ethnique de Charles W. Hamelin en inscrivant «f» plutôt que «a». Bien qu'avant les corrections de l'agent du ministère de l'agriculture, cette famille ne constituait pas une famille mixte multilingue, nous croyons que le recenseur avait commis une erreur en évaluant l'origine de l'époux Charles W. Hamelin comme anglaise car il avait perçu l'origine ethnique de son fils Charles L. Hamelin comme française. Étant donné que l'origine ethnique était transmise par la racine paternelle, nous croyons que l'origine de Charles W. Hamelin était française.

	anglaise	irlandaise
langue maternelle	0	2
langue d'usage	10	0

Selon le recenseur, tous les individus d'origine ethnique anglaise, membres de mariages mixtes issus de l'union de parents de langue maternelle différentes étaient francophones.

De plus, la majorité des membres des familles mixtes multilingues d'origine française étaient de langue maternelle anglaise. Le pourcentage de bilinguisme des membres de familles multilingues était de 100%. C'est à dire que selon le recensement, tous les individus issus de familles multilingues étaient bilingues sans exception. Dans la majorité des cas, la langue maternelle des enfants différait de l'origine ethnique habituellement associée à cette dernière. Ce phénomène semble être dû au fait que l'origine ethnique des enfants était déterminée selon celle du père et que la langue de la mère était adoptée comme langue d'usage de la famille. De plus, chacun des parents savait parler la langue maternelle de son conjoint.

Malgré le fait que l'origine ethnique de tous les enfants issus de mariages mixtes était systématiquement accordée selon l'héritage paternel, le recenseur n'avait pas semblé suivre des règles strictes sur l'enregistrement des langues maternelles. La langue maternelle des enfants et des pères de famille (ou maris) correspondait habituellement à celle attribuée à la mère de la famille (ou l'épouse). Dans seulement deux cas, les langues maternelles respectives des parents différaient. Une de ces

familles n'avait pourtant pas d'enfants résidant à la maison. L'accord de la langue maternelle semblait donc s'être effectué par le choix de langue parlée à la maison et non par la première langue apprise par l'individu.

L'analyse des cas où l'origine ethnique des individus différait avec la langue maternelle qui lui est traditionnellement accordée (par exemple origine britannique et la langue maternelle anglaise et l'origine ethnique française et la langue maternelle française) peut nous renseigner sur les tendances du transfert de la langue.⁷⁰ Dans cinq cas, la langue maternelle des répondants différait selon la langue maternelle qui était habituellement accordée à leur origine ethnique. Tous les membres des familles (incluant le père) avaient donc adopté la langue maternelle traditionnellement accordée à l'origine ethnique de la mère (à part d'une famille où le recenseur avait évalué la langue maternelle du chef du foyer comme étant différente de celle de sa femme).⁷¹ Dans cinq cas sur six, la langue maternelle de la femme allait devenir la langue d'usage de la famille et, par conséquent, la langue maternelle du «chef de la famille».

Le fait que les parents vivant dans des situations de mariages mixtes étaient accordés la même langue maternelle malgré leurs origines ethniques différentes est

70

Bien que cette méthode d'analyse du transfert linguistique ne nous permet pas de traiter spécifiquement des cas où l'individu ait décidé adopter une autre langue que sa première langue apprise comme langue d'usage au foyer, elle permet d'évaluer l'existence d'un transfert linguistique à un point dans le temps. Par exemple, le fait qu'un individu portant le surnom de Dicaire possédait la langue anglaise comme langue maternelle ne révélait pas nécessairement son désir d'adopter une autre langue mais suppose qu'un ancêtre paternel avait fait le transfert linguistique car l'origine ethnique et le nom de famille était accordé selon les antécédents paternels.

71

Dans un cas, le recenseur avait évalué la langue maternelle de l'époux comme différente de celle de l'épouse. Cependant, il n'y avait pas de dépendants résidant dans ce foyer.

représentatif des décisions prises par le recenseur sur l'inscription de la langue maternelle selon la langue d'usage des membres de ces familles. Le lien automatique avec la première langue apprise par le répondant n'avait pas été considéré par Edmond Carrière de la même façon qu'il avait accordé l'origine ethnique des enfants. Par opposition, l'enregistrement de l'origine ethnique des répondants était automatiquement fait selon les règles strictes de concordance avec l'origine ethnique paternelle.⁷²

Les cas où des individus d'origine britannique avaient adopté la langue française comme langue maternelle étaient plus fréquents que les cas où les individus d'origine française adoptaient la langue anglaise (langue maternelle anglaise). Selon le dernier tableau, dix individus d'origine anglaise étaient de langue maternelle française tandis que sept individus d'origine française étaient de langue maternelle anglaise. Il est difficile de tirer des conclusions ou d'identifier des tendances seulement deux familles britanniques se disaient francophones par opposition à trois familles d'origine française qui étaient anglophones. Le nombre plus élevé d'enfants dans la famille n°64 (6 enfants d'origine anglaise et de langue maternelle française) augmentait le nombre des cas de Britanniques de langue maternelle française. Par conséquent, malgré le plus grand nombre de britanniques de langue maternelle française, une seule famille britannique de plus avait adopté la langue française comme langue maternelle. Cette différence est

⁷² Il ne faut cependant pas nier la possibilité que la langue maternelle attribuée aux membres des familles multilingues ait été celle de la mère. Cependant, il est fort probable que le recenseur n'ait pas fait cette distinction. Par exemple, Cyprien Dicaire (fils) de langue maternelle française était issu d'une famille où les deux parents étaient de langue maternelle anglaise.

donc insuffisante pour tirer des conclusions sur les tendances d'assimilation par mariages mixtes. Cependant, appliquée à un échantillon plus vaste, cette méthode d'analyse pourrait être plus représentative de l'évolution d'un groupe linguistique vers l'autre par le biais de l'assimilation inter-générationnelle.

Un portrait différent du pourcentage de bilinguisme selon l'origine ethnique est obtenu lorsque les membres des familles multilingues sont exclus de l'analyse du pourcentage de bilinguisme selon la langue maternelle. Suite à cette exclusion des membres des familles multilingues, le pourcentage de bilinguisme des individus d'origine anglaise chutait de 61% à 49,1% tandis que les pourcentages de bilinguisme chez les Irlandais, Écossais et Français demeuraient relativement semblables. Le groupe d'origine ethnique écossaise devenait davantage bilingue avec 50% de ses membres sachant parler les deux langues principales tandis que les Irlandais étaient toujours les plus unilingues des Britanniques avec 60,7% d'unilinguisme. Rappelons que seulement six pour cent des répondants britanniques étaient des francophones et que chacun d'eux était bilingue. Malgré l'exclusion des familles multilingues, il restait toujours deux individus de langue maternelle française qui étaient d'origine ethnique anglaise. Ces individus étaient membres de la famille de Joseph et Anny Burroughs dont les deux parents étaient tous les deux d'origine anglaise (donc pas de mariage mixte) mais francophones. Selon le recenseur, leurs six enfants étaient aussi enregistrés comme francophones d'origine anglaise. De ces enfants, deux n'avaient aucune connaissance de la langue anglaise.

<i>anglais</i>	<i>irlandais</i>
30 (49,1%)	49 (36,2%)
2 (3,3%)	4 (3,0%)
27 (44,2%)	82 (60,7%)
2 (3,3%)	0 (0%)
61 (100%)	135 (100%)

Les échanges d'individus de langues maternelles et d'origines ethniques différentes contribuent à tisser des liens entre les différents éléments d'une société. L'étude de ces liens au niveau de l'institution sociale de base de la famille ne peut pas être négligé lors de l'analyse des tendances linguistiques. Lors d'une étude à plus grande échelle, il serait davantage possible de déterminer les tendances des enfants issus de ces mariages à adopter l'une ou l'autre des langues des parents. Malheureusement, les données pour cette partie du Canton de Longueuil ne sont pas assez nombreuses pour tirer des conclusions définitives. Cependant, il est clair par les chiffres présentés ici, qu'une tendance vers le bilinguisme s'est manifestée car tous les membres de familles multilingues pouvaient converser dans l'une ou l'autre des deux langues.

Les facteurs de la langue maternelle, de l'origine ethnique et du sexe des répondants semblent avoir déterminé la connaissance d'une langue seconde chez les habitants de la section n°2 du Canton de Longueuil. La religion, quant à elle, ne semble

pas être déterminante dans l'apprentissage d'une langue seconde. Les facteurs déterminants dans l'apprentissage des deux langues semblent plutôt être l'appartenance d'origine multi-ethnique et multilingue. Une étude à plus grande échelle serait nécessaire pour arriver à des conclusions définitives sur les tendances.

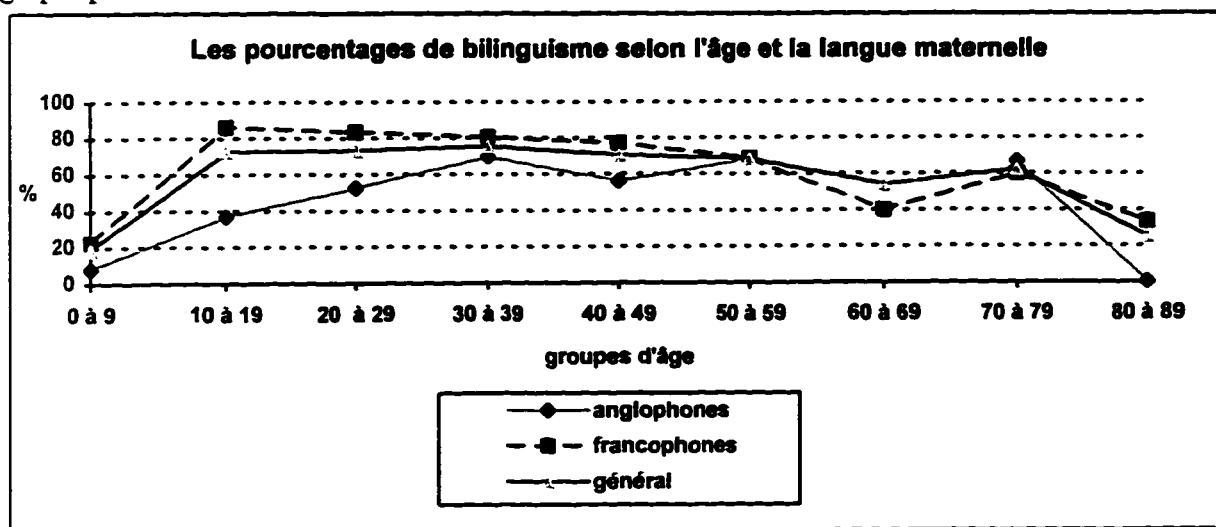
Suite à l'analyse des facteurs culturels, l'historien désireux d'analyser les facteurs qui ont influencé le bilinguisme des Canadiens au tournant du siècle doit analyser les pourcentages des individus bilingues selon les facteurs variables tels l'âge, la fréquentation scolaire, l'éducation, le statut civil, l'éducation, les gages et le statut financier des individus pour déterminer les liens existant entre les réalités que vivaient les gens et leurs capacités de parler les deux langues.

Il est important de noter que dans les cas de ces facteurs, il est difficile d'établir la dynamique qui existait entre la capacité de parler une langue seconde et les facteurs analysés. Le facteur peut lui-même être influencé par le bilinguisme de l'individu autant qu'il peut influencer la décision (consciente ou inconsciente) d'apprendre une langue seconde. Par exemple, les gages que recevait une personne pouvaient être la cause de ses capacités linguistiques d'un individu bilingue autant qu'elles auraient pu en être la conséquence.

Il n'est cependant pas notre intention de répondre à ces questions dans ce travail. Plutôt, notre but est de démontrer le potentiel du recensement de 1901 comme source dans l'analyse des phénomènes sociaux reliés au bilinguisme. Dans ce chapitre, nous allons présenter les liens entre les capacités des individus résidant dans le Canton de Longueuil à parler les deux langues et les divers facteurs sociaux.

1. Le pourcentage de bilinguisme de la population selon l'âge des répondants

graphique n° 1



Dans le canton de Longueuil, le pourcentage de bilinguisme de la population variait selon l'âge des répondants et la langue maternelle des individus. L'analyse de ces données peut nous renseigner sur les tendances linguistiques des anglophones et des francophones à savoir si la population plus âgée était proportionnellement plus bilingue que les plus jeunes. Le graphique n°1 montre non seulement une différence du pourcentage d'individus bilingues pour chaque groupe linguistique mais la variation de la proportion de bilinguisme selon l'âge des individus.

En général, les gens d'âge moins élevé (moins de 60 ans) étaient proportionnellement plus bilingues que les individus d'âge avancé. Le groupe d'hommes et de femmes âgées de 30 à 39 ans détenaient un plus haut pourcentage de bilinguisme que les autres groupes. Les gens moins âgés avaient un pourcentage de bilinguisme

considérablement élevé (72.6% pour les 10-19 ans et 73.2% pour les 20-29 ans) et celui des groupes d'âge plus avancé était plus bas (68.4% pour les 50-59 et 54% pour les 60-69). Conséquemment, la population plus âgée avait un pourcentage de bilinguisme légèrement inférieur à celui des groupes plus jeunes. Cependant, les pourcentages de bilinguisme demeuraient relativement élevés et constants selon les âges des individus. Par exemple, les pourcentages de bilinguisme des gens âgés entre 10 et 49 ans ne variaient que de cinq pour cent. Un contraste entre les pourcentages d'individus bilingues selon les différents groupes d'âge apparaît lors d'une comparaison des individus de langue maternelle française et de langue maternelle anglaise.

Le groupe d'âge ayant le plus haut pourcentage de bilinguisme chez les francophones était celui de 10 à 20 ans qui se disait bilingue à 86,1%. Le graphique n°1 montre qu'à partir de ce point, les pourcentages de bilinguisme des francophones diminuaient avec le vieillissement de la population. Du côté des anglophones, le groupe ayant le plus haut pourcentage de bilinguisme était celui âgé de 60 à 70 ans. Il est intéressant de noter que le pourcentage de bilinguisme le plus élevé d'un groupe linguistique correspondait au pourcentage de bilinguisme le moins élevé de l'autre groupe.⁷³ Par exemple, à l'exception des enfants de moins de 10 ans, les individus anglophones âgés de dix à 19 ans formaient le groupe d'âge le moins bilingue de la population de langue maternelle anglaise. Inversement, le groupe le plus bilingue de la

⁷³

À l'exception des enfants de moins de 10 ans.

population francophone correspondait à la même catégorie d'âge. De plus, le groupe ayant le plus haut pourcentage de bilinguisme chez les anglophones correspondait avec le groupe francophone ayant le plus bas pourcentage de bilinguisme.⁷⁴ Les groupes linguistiques d'individus âgés de 50 à 59 ans partageaient le même pourcentage de bilinguisme à 68,4%. Cependant la proportion de bilinguisme des francophones diminuait lorsque les groupes étaient d'âge plus avancé. De l'autre côté, la proportion de bilinguisme des anglophones d'âge plus avancé était à la hausse. À l'exception du groupe anglophone de 10 à 19 ans et du groupe francophone de 60 à 70 ans, toutes les catégories d'âges de chacun des groupes linguistiques étaient bilingues à 50% ou plus. C'est à dire que la majorité des individus de ces catégories d'âge pouvaient converser dans les deux langues principales du Canada.

⁷⁴ On doit cependant faire exception pour les aux gens de plus de 90 ans. Cet échantillon de population n'était que de trois personnes. Voici un tableau indiquant le nombre de répondants selon l'âge et la langue maternelle.

Nombre de répondants selon l'âge et la langue maternelle					
âge	représentation sur le graphique n°1	nombre		% de bilinguisme	
		anglais	français	anglais	français
0-9	<10	176	323	55,7	78,7
10-19	<20	46	122	37,0	86,1
20-29	<30	38	78	52,6	83,3
30-39	<40	33	36	69,7	80,6
40-49	<50	16	35	56,3	77,1
50-59	<60	19	19	68,4	68,4
60-69	<70	17	20	70,6	40
70-79	<80	6	10	66,7	60
80-89	<90	1	3	0	33,3

De l'autre côté, il semble que le bilinguisme d'un groupe ait contribué à l'unilinguisme de l'autre. Selon les chiffres, on peut conclure que les francophones, malgré leur statut démographique majoritaire, atteignent un sommet de bilinguisme très tôt à l'âge de 10 à 20 ans tandis que les anglophones n'atteignent ce sommet qu'à l'âge de 40 à 60 ans.

En comparant l'âge moyen des individus selon leurs capacités linguistiques, nous pouvons également conclure que l'âge des personnes bilingues était beaucoup plus élevé que celui des unilingues. L'âge moyen des individus bilingues était de 28,43 ans. Celui des personnes de langue maternelle anglaise était de 36,74 ans et l'âge moyen des francophones était de 25,46 ans. De plus, l'âge moyen des individus unilingues anglophones était de 21,05 ans et celui des francophones était de 19,02 ans. Ces données appuient les conclusions obtenues à l'aide du graphique précédent.

Les moyennes d'âge des individus bilingues étaient supérieures à l'âge moyen de la population générale de 24,21 ans. Ces chiffres démontrent que les francophones avaient tendance d'être bilingues à un âge beaucoup plus jeune que les anglophones mais que la population d'âge plus avancé francophone était moins bilingue que la population anglophone du même âge. Par exemple, les francophones âgés de 60 à 70 ans étaient proportionnellement moins bilingues que les anglophones du même âge. En même temps la situation inverse se produisait chez les jeunes âgés de 10 à 20 ans. Dans le cas du dernier, les francophones étaient beaucoup plus bilingues que les anglophones. Le contraste était davantage étonnant lorsqu'on soustrait la population

âgée de moins de 10 ans afin d'éliminer les jeunes personnes qui ne parlaient pas encore. L'âge moyen des anglophones bilingues de 10 ans ou plus était de 38,55 ans, soit presque neuf ans inférieur à l'âge moyen des unilingues francophones de 40,15 ans.

	bilingues	unilingues francophones
	38,55	n/a
	28,22	40,15

La moyenne d'âge de la population unilingue francophone était plus élevée que celle de la population unilingue anglophone. Celle de la population bilingue de langue maternelle anglaise était plus élevée que celle de la population unilingue. Dans le cas des francophones, la moyenne de la population unilingue était de presque 22 ans supérieure à la moyenne de la population bilingue. Ces chiffres montrent une tendance parmi les jeunes francophones vers le bilinguisme tandis que l'opposé se produisait chez la jeune population anglophone de Longueuil.

On peut remarquer une tendance quant au pourcentage de bilinguisme selon l'âge des répondants. La population anglophone de moins de 40 ans connaissait moins le français que les anglophones âgés de plus de 40 ans. Chez les francophones, la tendance était à l'inverse. La population de bas âge semblait être plus disposée à apprendre la langue anglaise que la population plus âgée. En observant les situations familiales (en excluant les familles multilingues), nous pouvons percevoir une différence

dans l'intérêt à enseigner la langue seconde aux enfants entre les francophones et les anglophones. Aux sept foyers où résidaient une mère unilingue francophone et des enfants âgés de plus de dix ans, ces derniers avaient tous la connaissance de la langue anglaise. En contrepartie, la situation des foyers habités par une mère unilingue anglophone avec des enfants était différente. Seulement une famille sur 11 avait des enfants âgés aussi de plus de 10 ans qui connaissaient la langue française. Du côté des familles où la mère était bilingue, seulement deux des 46 familles francophones avaient des enfants incapables de comprendre l'anglais et 10 des 36 familles anglophones avaient des enfants qui ne connaissaient pas le français. Les parents anglophones étaient donc moins portés que les francophones à transmettre leur connaissance de la langue seconde. Du côté des francophones, les enfants apprenaient la langue anglaise même dans les cas où les parents étaient unilingues.

2. L'influence de l'instruction sur le pourcentage de bilinguisme de la population

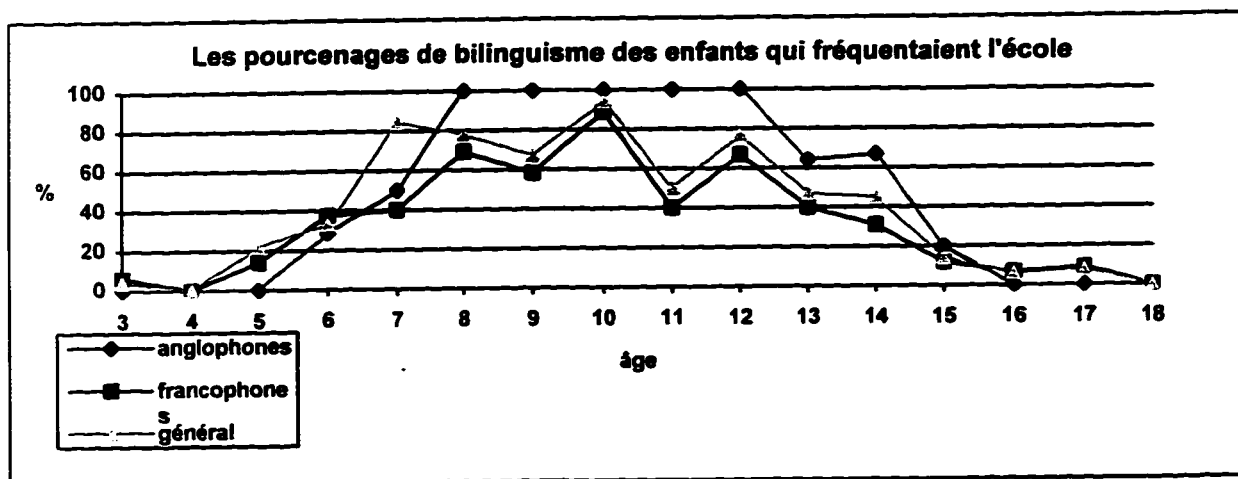
Les chiffres présentés dans la source rendent difficile la tâche de l'évaluation de l'influence de l'éducation sur le bilinguisme. Ces données rapportent seulement le nombre de mois qu'un enfant d'âge scolaire (cinq à 21 ans selon les instructions aux recenseurs) s'était rendu à l'école durant l'année précédant le 1^{er} avril 1901.⁷⁵ Il est donc difficile de mesurer le niveau d'éducation d'un étudiant afin d'évaluer l'impact sur le

⁷⁵

Canada, Gouvernement du, *Quatrième recensement du Canada, op. cit.*, p..xx.

pourcentage de bilinguisme. Seul le lien entre le pourcentage de bilinguisme des enfants et le nombre de mois qu'ils avaient fréquenté un établissement scolaire peut être retracé.

Sur les 274 enfants âgés de trois à 17 ans, 111 (40,6%) s'étaient présentés en classe au cours de l'année précédant le premier jour d'avril 1901. Cependant, la proportion était beaucoup plus élevée pour les enfants âgés de sept à 13 ans inclusivement. Des membres de ce groupe d'âge, 86 des 118 enfants, soit 72,9%, avaient fréquenté l'école au cours de l'année précédente. De ces 86 étudiants, seulement 10 ne s'étaient pas rendus aux classes pour la durée maximale de 9 mois. Comme le montre le graphique n°2, tous les enfants de langue maternelle anglaise, âgés de huit à 12 ans inclusivement, avaient fréquenté l'école. Les pourcentages de



fréquentation des francophones du même groupe d'âge variaient entre 40% pour les enfants âgés de 11 ans et 88,9% pour les enfants âgés de dix ans.

Par l'analyse des données (graphique 2), un rapport peut être établi entre la fréquentation scolaire d'un enfant et ses capacités de converser dans une langue

seconde. Toutefois, l'information sur la scolarité accumulée des individus aurait pu être une source d'information de plus grande utilité que le nombre de mois de scolarité dans la dernière année. Chez les individus de langue maternelle anglaise, six enfants de plus pouvaient s'exprimer en français chez ceux qui fréquentaient l'école versus ceux qui ne s'y rendaient pas. À l'opposé, le pourcentage de bilinguisme demeurait une fraction du nombre d'enfants unilingues. La scolarité avait cependant haussé la proportion de bilinguisme chez les enfants francophones.

	anglophones		francophones	
	oui		oui	
	12 (29,3%)		51 (73,9%)	
	29 (70,7%)		18 (26,1%)	
	41 (100%)		69 (100%)	

Chez les francophones, le pourcentage de bilinguisme était passé de 49,1% des enfants qui ne fréquentaient pas l'école à 73,9% pour ceux qui s'étaient présentés aux classes. Selon ces chiffres, l'influence de la scolarité était plus déterminante dans l'apprentissage de la langue anglaise par les francophones que l'apprentissage de la langue française par les anglophones.

Un autre indice de l'influence de l'éducation sur le bilinguisme serait les capacités que les individus possédaient de lire et d'écrire. Comme les données sur les langues parlées et la langue maternelle, les résultats des questions sur les capacités des

individus à lire et à écrire ne furent pas publiés dans les comptes-rendus officiels du recensement. Il est à noter que le fait qu'une personne a été identifiée comme étant capable de lire et d'écrire n'indique pas nécessairement un degré d'instruction élevé. Les critères utilisés différaient certainement entre les recenseurs et entre les époques. Nos critères modernes sont certainement plus élaborés et uniformes. Un degré passable de connaissances apprises à la maison peut inciter un répondant à affirmer sa connaissance de la langue écrite sans aucune scolarisation.⁷⁶

Trois individus prétendaient savoir lire sans savoir écrire. Ils étaient tous de langue maternelle française et ne savaient pas parler l'anglais. Les autres sont inscrits comme des individus sachant lire et écrire.

	sachant lire		ne sachant pas lire	
	bilingues		bilingues	
anglais	97 (34,3%)		1 (1,4%)	
français	186 (65,7%)		68 (98,6%)	
TOTAL	283 (100%)		69 (100%)	

Tous les anglophones âgés de dix ans ou plus savaient lire et écrire. La seule exception était Cyprien Dicaire:⁷⁷ un anglophone d'origine française marié avec une femme

⁷⁶ Une preuve montre que le recenseur s'était possiblement trompé lors de son enregistrement des connaissances de la langue écrite. Un individu nommé Olivier Bertrand (page 1, n°1) était inscrit comme sachant écrire mais ne sachant pas lire.

⁷⁷ Page 14, n°29.

d'origine écossaise. Selon ces chiffres, une majorité d'anglophones (55,4%) qui savait lire et écrire était bilingue. Du côté des francophones, on y trouvait une légère différence entre la proportion de bilinguisme des individus sachant lire versus les analphabètes. Des francophones inscrits comme illettrés, 73,9% étaient bilingues. Ceux qui savaient lire et écrire pouvaient converser en anglais dans une proportion de 81,2%. La différence était alors de 7,3%.

Contrairement aux anglophones qui avaient une plus grande proportion de scolarité (100% pour les enfants de 7 à 13 ans), l'éducation des francophones semble avoir haussé le pourcentage de bilinguisme. Ce dernier groupe était composé d'une plus grande proportion d'individus ne savaient ni lire ni écrire et une plus grande proportion d'enfants qui ne suivaient pas des classes. Seulement 0,6% de la population de langue maternelle anglaise ne savait pas lire et écrire tandis que ce pourcentage était de 28,5 chez les francophones.

Bien que notre source soit incomplète quant au niveau d'instruction de chacun des individus de cette partie du canton, nous pourrions tout de même conclure que l'éducation avait été un facteur dans la proportion de bilinguisme. Les enfants francophones étaient davantage bilingues que les gens d'âge plus avancé. Les enfants francophones qui fréquentaient l'école étaient proportionnellement plus bilingues que ceux qui ne s'y rendaient pas et les francophones qui savaient lire et écrire pouvaient davantage parler la langue de Shakespeare.

3. Le bilinguisme selon le statut civil des individus

L'étude du statut civil des individus selon les données du recensement décennal de 1901 peut donner des indices sur les sources des capacités des gens à converser dans les deux langues principales du Canada. Lors de la prochaine section, nous traiterons de l'influence de ce facteur dans les connaissances des deux langues chez les femmes et les hommes selon leur statut civil. C'est à dire, le fait qu'ils ou elles soient célibataires, mariés, veufs, dépendants ou «chef de ménage».

i. Le statut civil chez les femmes

Tel que spécifié ci-haut, la différence des capacités de converser dans la deuxième langue chez les femmes appartenant aux deux groupes linguistiques était tout aussi considérable. Le pourcentage de bilinguisme des femmes francophones était de 53% tandis que celui des anglophones de 39%. Ces femmes anglophones formaient donc le groupe qui avait le moins de connaissances de la langue seconde même si la langue maternelle de 2/3 des individus du territoire était le français. De plus, on peut remarquer une grande différence dans la proportion de bilinguisme selon le statut civil des femmes.

française
77,9%
59,7%
100% ⁷⁸
60%

Chez les femmes canadiennes-françaises, une plus grande proportion de célibataires qui se disaient bilingues que chez les femmes mariées. Chez les francophones, le pourcentage de bilinguisme des femmes célibataires était plus élevé que celui des femmes mariées tandis que chez les anglophones une situation contraire se faisait remarquer. Le pourcentage de bilinguisme était moins élevé que chez les célibataires que chez les mariées.

De même, les femmes chefs de ménage étaient proportionnellement plus bilingues que les autres femmes. Les employés chargés dénombrement de la population hésitaient d'identifier une femme comme étant le «chef de la famille». Cette hésitation prenait sa source dans les moeurs sociaux de l'organisation familiale de l'époque. Par exemple, les structures sociales encourageaient les membres de la famille élargie à s'établir dans des foyers ayant des noyaux familiaux stables.⁷⁹ Des 15 répondants veufs,

⁷⁸ Un seul cas de divorce a été recensé dans la région étudiée. Cette femme était francophone et bilingue .

⁷⁹ Il faut préciser que 14 des 130 familles (10,8%) n'étaient pas constituées d'un noyau traditionnel. De ces 14 familles, cinq d'entre elles étaient reconstituées n'étant pas formées de l'union d'un homme et d'une femme et neuf comprenaient les membres de la famille élargie (c'est à dire émanant possiblement d'autres familles nucléaires).

neuf n'étaient pas les chefs de leur ménage et demeurait avec leurs parents proches. De même, les moeurs populaires acceptaient mal qu'une femme ait été identifiée comme étant le chef de la famille alors qu'elle vivait encore avec son mari ou un parent du sexe masculin. On tentait éviter la détermination du statut d'une femme comme «chef de ménage».

Toutes les familles constituées d'un noyau familial traditionnel avaient l'homme à sa tête. De plus, toutes les familles constituées d'une structure autre que le noyau familial traditionnel avaient un homme adulte comme chef. E.J. Toker, un recenseur du dénombrement de 1891, présentait l'anecdote suivante illustrant la pensée populaire de l'époque sur le sujet de la «Relation avec le chef»⁸⁰ féminin. Son article intitulé «How a Census is Taken» publié en 1901 expliquait que:

«There was one lady in a principal city of the Dominion who would insist that she was the "Head of family". In vain, the enumerator expostulated, pleading the precedents in book, the rules of the law, the diction of religion and the natural order of things. (...) Finally she carried the day and was recorded according to her dictation, the submissive and subdued-looking spouse following in the second place as her husband.»⁸¹

Des 333 femmes, seules huit avaient été énumérées comme étant le «chef» de leur famille. Cinq d'entre elles étaient de langue maternelle française et trois de langue maternelle anglaise. Bien que l'échantillon ait été petit pour élaborer une constante, trois des cinq francophones étaient bilingues et la totalité des trois anglophones l'étaient aussi.

⁸⁰ Terme utilisé au titre de la colonne

⁸¹ E. J. Toker, *How a Census is Taken*, op. cit. p.432.

C'est à dire qu'en général, les femmes «chef de famille» étaient majoritairement bilingues avec 75% des répondantes (dont la totalité des francophones) affirmant leur connaissance des deux langues du Comté de Prescott. Les femmes célibataires et les femmes chefs de ménage étaient plus bilingues que les femmes ayant un différent statut civil et une différente situation familiale.

ii. Le statut civil chez les hommes

Comme chez les femmes, les pourcentages de bilinguisme chez les hommes étaient généralement plus élevés chez les individus de langue maternelle française que de langue maternelle anglaise. Cependant, contrairement aux femmes mariées qui avaient un pourcentage de bilinguisme inférieur ou semblable à celui des célibataires, la proportion d'hommes mariés bilingues était nettement supérieure à la proportion d'hommes célibataires bilingues. Le pourcentage de bilinguisme des hommes mariés était 1,5 fois plus élevé que celui des célibataires.

française
62,7%
83,5%
n/a
50%

Le pourcentage d'hommes célibataires pouvant s'exprimer dans les deux langues était inférieur à celui des femmes tant chez les anglophones que chez les francophones. De plus, les différences entre les pourcentages de bilinguisme des francophones et des anglophones célibataires étaient semblables tant chez les hommes que chez les femmes (près de 30%). Cependant, contrairement aux femmes, les pourcentage de bilinguisme des hommes mariés étaient semblables chez les francophones et chez les anglophones. Sauf quelques exceptions, tous les garçons célibataires résidaient au foyer paternel.⁸³ Les besoins de la connaissance d'une deuxième langue se faisaient moins sentir que chez les hommes mariés.

Comme chez les femmes, les pourcentages de bilinguisme des hommes célibataires étaient plus élevé lorsque ces derniers exerçaient un métier. Seulement huit garçons demeurant toujours à la maison de leurs parents et recevaient en même temps

⁸² On ne trouvait que 6 hommes veufs dont 4 étaient de langue maternelle française et 2 de langue maternelle anglaise.

⁸³ 54 des 64 (84,4%) des hommes célibataires anglophones résidaient chez leurs parents et 156 des 166 (94%) hommes célibataires francophones demeuraient au foyer paternel.

un gage dont six de langue maternelle française et deux de langue maternelle anglaise. Aucun anglophone célibataire ne parlait le français et six de ces garçons francophones étaient bilingues.

3. Les liens entre le bilinguisme et l'occupation des individus

a. général

En général, la proportion d'hommes détenant une occupation et pouvant converser dans les deux langues principales du Canton de Longueuil était nettement supérieure à celle des hommes pour lequel aucun métier n'avait été identifié. Chez les anglophones, cinq sur dix hommes âgés de plus de dix ans étaient bilingues versus 26 des 33 francophones. De plus, 33,3% des hommes anglophones sans emploi rémunéré étaient bilingues tandis que les hommes francophones étaient bilingues à 78,8%.

Quant aux femmes parmi lesquelles 94% avaient été énumérées comme n'ayant aucune occupation autres que leurs travaux ménagers et familiaux, 43 des 87 (soit 49,4%) des anglophones étaient enregistrées comme bilingues tandis que 91 des 135 (67,4%) des francophones avaient une connaissance des deux langues. La comparaison des données sur la proportion de bilinguisme des individus selon leur langue maternelle et leur participation à l'économie active à l'extérieur du foyer révèle que la différence entre le pourcentage de bilinguisme des hommes et des femmes n'était pas considérable.⁸⁴

⁸⁴

À exception des anglophones qui possédaient une occupation.

	<i>hommes</i>		<i>femmes</i>	
	anglophones		anglophones	
sauf	50%		49,4%	
avec	70,1%		37,5%	

En général, les pourcentages d'hommes et de femmes bilingues détenant une «occupation» étaient plus élevés chez les francophones que chez les anglophones. Par exemple, les pourcentages de bilinguisme des hommes avec une occupation étaient plus élevés chez les francophones (88,8%) que chez les anglophones (70,1%). De même, le pourcentage de bilinguisme chez les hommes était plus élevé chez les individus pratiquant un métier que celui des hommes qui étaient en situation de chômage ou qui étaient enregistrés comme n'ayant pas d'occupation.

ii. Le bilinguisme selon l'occupation chez les hommes.

Il existait une différence considérable dans le pourcentage de bilinguisme selon le type de métier que pratiquait chaque homme selon sa langue maternelle. Bien que la proportion d'hommes employés dans l'industrie agricole ait été égale pour les membres des deux groupes linguistiques, les pourcentages de bilinguisme différaient. Il est intéressant de noter que 87,9% des hommes de langue maternelle anglaise et 87,8% des hommes de langue maternelle française étaient engagés dans l'industrie agricole. Le tableau suivant montre la proportion d'hommes bilingues chefs de ménage selon le type de métier pratiqué et leur langue maternelle.

	<i>agriculture</i> ⁸⁵	<i>service</i> ⁸⁷
	91%	100%
	74,1%	66,7%

Tant chez les anglophones que les francophones, la proportion d'individus bilingues chez les hommes impliqués dans l'industrie agricole était très élevée. Les agriculteurs de langue maternelle française étaient bilingues à 91% tandis que les anglophones ne l'étaient qu'à 74,1%. Ces pourcentages de bilinguisme sont considérablement plus

⁸⁵ Comprend les métiers identifiés comme «cultivateur», «F(armer) Son» (fils du cultivateur) et «journalier».

⁸⁶ Comprend les métiers identifiés comme «apprenti», «boucher», «forgeron», «fromager», «maçon», «menuisier» et «Stone-Cutter» (tailleur de pierre).

⁸⁷ Comprend les métiers identifiés comme «domestique», «hôtelier», «infirmier», «instituteur» et «waiter». Ce tableau n'a pas tenu compte des métiers de «rentier», «voyageur» et «étudiant». La définition du terme «voyageur» avait été utilisée par le recenseur pour décrire une certaine occupation. Nous sommes incertains quant à la désignation de cette occupation.

élevés que ceux des artisans tant chez les francophones que chez les anglophones. Les agriculteurs anglophones étaient proportionnellement plus bilingues que les anglophones employés aux occupations de service requérant des échanges avec la population générale. Cependant, tous les francophones de métier dans le secteur industriel et celui des services étaient bilingues.

Il faut noter que les pourcentages de bilinguisme des hommes occupés aux autres métiers que ceux reliés à l'agriculture peuvent donner une fausse image du bilinguisme du canton de Longueuil en 1901. Malgré le petit nombre de répondants impliqués dans ces métiers, une tendance peut être remarquée sur les pourcentages de bilinguisme. Des cinq artisans francophones, les deux individus qui détenaient des métiers demandant un déplacement vers les clients (le menuisier et le maçon) étaient bilingues. Des trois autres francophones, le boucher se disait bilingue tandis que le forgeron et le fromager ne pouvaient converser que dans la langue française. D'autre part, un seul des trois artisans de langue anglaise pouvait s'exprimer en français. Le forgeron anglophone était identifié comme bilingue tandis que son apprenti et le «Stone-Cutter» étaient unilingues.

Des neuf artisans de cette partie du canton de Longueuil, trois habitaient le petit village de Cassburn, un habitait la localité de «St-Henry P.O.» et un s'était installé à la limite sud du Canton à Caledonia Springs. Trois autres artisans résidaient plus au nord sur la «Rue de Chance». Situé entre la métropole locale de L'Orignal et le village touristique de Caledonia Springs, Cassburn était le centre d'activité économique de cette

partie du canton. Du côté des métiers de service, les 11 francophones étaient tous bilingues tandis que seulement trois des cinq anglophones l'étaient. Le serveur de table («waiter») qui demeurait près de Caledonia Springs et deux des instituteurs étaient bilingues. Un domestique anglophone et un instituteur de langue maternelle anglaise ne pouvaient pas parler le français. L'hôtelier et le serveur de table, qui demeuraient à la limite sud du canton près du village de Caledonia Springs, étaient probablement employés au centre de villégiature du *Grand Hotel* ou à un hôtel proche. L'infirmier habitait la «Rue de Chance» à proximité du village de Cassburn. Les instituteurs habitaient tous les coins du canton et enseignaient à des écoles un peu partout dans la région étudiée. Ces données peuvent être des indications de l'existence d'une tendance plus large.

iii. Le bilinguisme selon l'occupation chez les femmes.

Sur un total de 333 femmes dans la section n°2 du Canton de Longueuil, 18 étaient enregistrées comme ayant une occupation autre que celle de l'entretien ménager.

De celles-ci, six étaient engagées dans des emplois reliés au domaine agricole, deux à l'éducation, neuf à la domesticité et une femme avait une occupation de «rentier» indéterminée.⁸⁸ D'entre elles, dix étaient de langue maternelle française et huit étaient anglophones. Des dix qui avaient rapporté être de langue maternelle française, neuf étaient bilingues (90%). Des huit anglophones, seules trois étaient bilingues (37,5%).

Cependant, la proportion des femmes bilingues sans occupation était supérieure que celle des femmes qui détenaient un emploi. Une explication possible de ce phénomène serait l'absence du besoin de la connaissance d'une langue seconde afin de pratiquer les métiers désignés féminins. Les seuls métiers pratiqués par les femmes énumérées étaient ceux d'«institutrice», de «domestique», de «servante» et de «cultivateur». Pour ces femmes francophones surtout célibataires, la connaissance de la langue anglaise était le reflet de la proportion générale des francophones sachant parler l'anglais.

⁸⁸

Des six femmes qui avaient des occupations reliées à l'agriculture, deux étaient énumérées par erreur par le correcteur de l'organisation du recensement comme «F Son» ou «fils du cultivateur». (Toutes les entrées F Son avaient été effectuées par le correcteur. Le recenseur Carrière avait omis toute indication quant à l'emploi des fils des fermiers. Le correcteur avait pris comme acquis l'occupation des fils des fermiers sur la ferme.) Nous avons choisi d'ignorer ces deux entrées erronées de la part du correcteur des manuscrits pour les fins de notre étude.

Comme dans le cas des hommes, les femmes francophones énumérées comme ayant une occupation étaient davantage bilingues que celles qui n'en avaient pas. Cependant, les femmes anglophones détenant une occupation étaient moins bilingues que les femmes francophones. Tel que mentionné lors de la première partie du texte, les femmes occupées aux travaux ménagers et familiaux n'étaient pas reconnues comme des participantes actives à l'économie car elles n'étaient pas rémunérées. Cependant, le fait que le recenseur ait omis l'indication d'une occupation lors du recensement des femmes mariées indique qu'elles s'occupaient probablement aux travaux ménagers.

4. Les gages et le bilinguisme

Un total de 44 individus dans la section n°2 du Canton de Longueuil ont été reconnus comme touchant des gages. Dans ce nombre, seulement deux femmes figuraient. Elles vivaient seules et étaient chefs de leur foyer respectif. Toutes deux étaient bilingues, dans la vingtaine, anglaises d'origine et de langue maternelle. De plus, elles étaient institutrices de profession. La première, Evelyn Marston recevait des gages au montant annuel de 225\$ tandis que la seconde, Laura Bancroft avait été payée 230\$ annuellement. Chacune devait travailler pendant les 12 mois de l'année malgré le fait que les enfants fréquentaient l'école pendant seulement neuf mois.

Du côté des hommes, la répartition des individus ayant reçu des gages se présentait comme suit selon leur occupation: 19 journaliers, 12 cultivateurs, six artisans,⁸⁹

⁸⁹

Le forgeron et son apprenti n'avaient pas reçus de gages. Ils ne figurent pas parmi les individus énumérés.

trois instituteurs, un hôtelier et un sans emploi. De ce nombre, cinq étaient de langue maternelle anglaise et 37 de langue maternelle française. La presque totalité des hommes francophones recevant un gage pouvaient s'exprimer en anglais (34 sur 37) tandis que l'inverse n'était pas vrai. Des cinq hommes anglophones, trois étaient unilingues et deux étaient bilingues. Les trois artisans (le forgeron, le fromagier et le tailleur de roc) étaient bilingues tandis que les autres pratiquaient les occupations de cultivateur et d'instituteur.

Six des hommes ayant reçus des gages n'étaient pas les chefs de leur ménage. Parmi eux, quatre étaient des fils et un était le frère du chef du ménage. Ils étaient tous des artisans à l'exception du boucher Jules St-Martin (fils). Le sixième, Eugène Paquette avait déclaré les gages les plus élevés de cette partie du canton mais n'avait pas d'occupation.

La comparaison de la moyenne salariale obtenue selon les capacités linguistiques des individus à s'exprimer dans les deux langues peut renseigner les chercheurs sur les liens entre le revenu salarial et la capacité des individus à être capable de communiquer dans les deux langues principales de la région.

	<i>bilingue</i>	<i>unilingue francophone</i>
	221	n/a
	257	350

Selon ces chiffres, les individus unilingues gagnaient en moyenne des gages plus élevés que les bilingues. En effet, les anglophones bilingues étaient les plus désavantagés selon ces chiffres. Avec ces données, nous ne pouvons cependant pas tirer de conclusions sur les liens existant entre le salaire et la capacité de communiquer dans l'autre langue. Les totaux du tableau peuvent donner une fausse image de la dynamique existant entre les gages et les tendances vers le bilinguisme.

Tel que rapporté auparavant, seulement un petit nombre d'unilingues avaient obtenu des gages dont trois anglophones et deux francophones. Les gages de ces personnes étaient supérieurs à la moyenne. De plus, la majorité du groupe d'individus bilingues (30 sur 38) pratiquaient l'agriculture et ne rapportaient pas de gages. La proportion d'agriculteurs bilingues était supérieure à celle des individus pratiquant d'autres métiers. Cependant, leurs gages ne reflétaient pas nécessairement leur état financier car seulement une minorité des agriculteurs recevait des gages. Ces derniers ne sont donc pas représentés dans le dernier tableau.

Le tableau suivant présente le lien entre le bilinguisme et les gages en regroupant les individus en catégories selon leur salaire annuel. Les liens entre le salaire et le bilinguisme sont plus étroits que le tableau précédent le laisse croire.

	anglophones	francophones
bilingues		bilingues
4		30
1		1
0		3

Comme le montre le tableau, la grande majorité (75%) des individus ayant rapporté des gages étaient francophone et bilingue. De plus, ce tableau montre que 88,6% de tous ceux rapportant un gage avaient reçu moins de 300\$. Le fait que la moyenne des gages soit plus élevée chez les hommes bilingues était surtout dû à la rareté des unilingues ayant rapporté des gages plutôt qu'au chances d'une personne unilingue de rapporter des gages plus élevés.

La comparaison du salaire versée aux membres des deux groupes linguistiques selon leur proportion de bilinguisme révèle que la population bilingue avait tout de même un avantage sur la population ne pouvant pas s'exprimer dans une langue seconde. Le total des gages rapportés par tous les résidents de la section n°2 du Canton de Longueuil était de 11 605\$. Les gages de la population de langue maternelle anglaise totalisaient 1805\$ tandis que ceux des francophones totalisaient 9800\$. Donc, avec 460 membres sur 687 (67% de la population), les francophones avaient recueilli 84,4% des gages. De

l'autre côté, les anglophones, avec 33% de la population totale, n'avaient reçu seulement que 15,6% des gages.

La comparaison des capacités linguistiques révèle davantage. La population francophone bilingue formait 41,5% de la population totale et tirait 75,4% des gages. De l'autre côté, les francophones unilingues formaient 23,7% de la population totale et n'avaient pu amasser que neuf pour cent des gages. De l'autre côté, la population anglophone bilingue, comprenant 14,8% de la population totale, n'avait que 9,5% des salaires. De même, les unilingues anglophones, avec 17,5% de la population, n'avaient que 6,0% des gages. Contrairement à ce que pourraient laisser sous-entendre les chiffres des tableaux ci-haut, les francophones et les individus bilingues des deux langues maternelles se trouvaient dans une situation avantageuse. Les individus bilingues tant francophones qu'anglophones étaient plus avantagés du côté salarial que les unilingues.

Par contre, même s'ils étaient plus nombreux, les salaires étaient en moyenne plus bas chez les individus bilingues. Les francophones bilingues formaient 77,3% du total d'individus ayant rapportés des gages mais, tel que mentionné, ils n'avaient reçu que 75,4% de la masse salariale. De même, les anglophones bilingues qui formaient 11,3% de la population salariée n'avaient reçu que 9,5% de la masse salariale. Le bilinguisme était donc un facteur dans l'acquisition de gages mais non dans la valeur des salaires.

6. L'étendue des terres et le bilinguisme

Étant donné que les agriculteurs de Longueuil pratiquaient toujours une agriculture de subsistance, les gages n'étaient pas représentatifs de leur richesse. La proportion d'individus propriétaires de leurs terres et de leurs moyens de production était très élevée en milieu rural. De plus, les gages n'étaient pas toujours proportionnels à la richesse d'un homme ou d'une femme. Pour compléter le portrait tracé par le lien entre les tendances au bilinguisme et la richesse financière d'un individu, le chercheur doit tenir compte de l'étendue. Devant la situation que la seconde partie du recensement qui traitait de la production manufacturière et agricole sont manquants, le chercheur doit trouver d'autres indices représentatifs de la richesse d'un individu. La richesse des agriculteurs pourrait être évaluée selon l'étendue des terres car le Canton de Longueuil est un milieu rural et agricole.

Quelque 100 chefs de familles se disaient cultivateurs. Leur répartition linguistique se présentait comme suit:

	bilingues	unilingues franco.
	34 ⁹⁰	n/a
	46	9

⁹⁰

Ne comprend pas la main d'oeuvre salariée enregistrée comme «journalier» et les «fils de cultivateurs».

Une façon possible de déterminer la richesse des cultivateurs serait l'analyse de la superficie de leur terre. Douze cultivateurs sur les 100 avaient reçu des gages au cours de l'année ayant précédé le 1^{er} avril 1901. De ces derniers, dix étaient de langue maternelle française et deux de langue maternelle anglaise. Des dix francophones, neuf pouvaient s'exprimer dans les deux langues principales et un était unilingue. Les deux anglophones se disaient bilingues. Parmi les 88 fermiers sans gages, 32 se disaient bilingues anglophones, 37 étaient bilingues francophones. La répartition des unilingues était de 11 pour les anglophones et huit pour les francophones. Sur la totalité des 100 agriculteurs de la section n°2 du canton, 34 étaient anglophones bilingues, 11 anglophones unilingues, 46 francophones bilingues et neuf francophones unilingues.

	ayant rapporté un gage		n'ayant pas rapporté de gage	
	bilingues	unilingues	bilingues	unilingues
anglophones	2	9	32	11
francophones	9	8	37	8

Du total de 11 515 acres des terres occupées par les agriculteurs⁹¹, 4952 acres (43%) étaient occupées par des anglophones bilingues, 864 acres (7,5%) par les unilingues anglophones, 4539 acres (39,4%) par les francophones bilingues et 1160

⁹¹ Deux personnes sans occupation, deux forgerons, un fromager, 16 journaliers et un menuisier avaient plus d'un acre de terre en leur possession. Les autres habitants du canton possédaient des terrains de dimension inférieure à un acre. Dans certains cas, la grandeur du terrain n'était pas indiqué. Cependant, le recenseur avait noté la grandeur des terres de tous les fermiers.

acres par les unilingues francophones. En moyenne, les anglophones bilingues et les francophones unilingues possédaient les terrains les plus grands avec 154,75 acres et 165,71 acres respectivement. Les unilingues anglophones détenaient les terrains les plus petits moyennant 108 acres chacun. Une explication possible de ce phénomène serait l'âge des agriculteurs de chacun des groupes linguistiques et de leurs capacités de s'exprimer dans les deux langues.

Comme nous avons déjà vu, l'âge pourrait influencer la proportion de bilinguisme d'un groupe. Nous avons déjà remarqué que les jeunes francophones de Longueuil étaient proportionnellement plus bilingues que les francophones d'âge avancé et que les anglophones étaient proportionnellement moins bilingues lorsque plus âgé.⁹² De plus, comme on l'a vu plus haut, la population bilingue anglophone était, en moyenne, plus âgée que les individus bilingues et francophones. Chez les cultivateurs, le groupe anglophone bilingue possédait des terrains considérablement plus grands que la moyenne des terrains possédées par les francophones et les autres anglophones. De plus, il est intéressant de noter que les anglophones bilingues étaient aussi plus âgés en moyenne, soit 51,06 ans contre 42,23 ans pour les francophones. Les unilingues anglophones, ayant une grandeur de terrains supérieure à la moyenne générale, avaient aussi une moyenne d'âge légèrement supérieure.

⁹²

Voir le graphique n°1

	bilingues	unilingues anglo.	unilingues franco.
terrain	terrain	terrain	terrain
154,75	108,00	n/a	165,71
108,07	n/a		

Étant donné que le taux de bilinguisme augmentait chez la population anglophone d'âge avancé tandis qu'elle diminuait chez les francophones du même groupe d'âge, on pourrait conclure que les gens plus âgés possédaient en général de plus grandes fermes et que la population plus jeune devait cultiver des espaces moins grands. Donc, la grandeur des terrains ne semble pas avoir été un facteur déterminant les capacités linguistiques des agriculteurs. Les capacités linguistiques avaient été plutôt déterminées par l'âge des occupants des terrains. En effet, la grandeur moyenne des terrains était plus élevée chez les agriculteurs âgés de 50 ans ou plus que ceux d'âge inférieur. Cette moyenne était de 145,45 acres tandis que celle des plus jeunes, âgés de 20 à 49 ans, était de 117,14 acres. C'est à dire que la grandeur des terrains des individus du groupe d'âge supérieur était 24,2% plus élevée que celle du groupe d'âge inférieur. Un nombre plus élevé d'individus âgés de moins de 50 ans cultivaient la terre soit 40 âgés de plus de 50 ans (dont trois femmes) versus 60 âgés de moins de moins de 50 ans (dont deux femmes). La majorité des cultivateurs du jeune groupe était francophone (31 francophones contre 21 anglophones) tandis que l'inverse était seulement vrai pour le groupe le plus âgé. Ce dernier comprenait 21 anglophones et 15 francophones.

Tout compte fait, les terres des agriculteurs de langue maternelle anglaise étaient plus grandes que celles des francophones (145,40 acres contre 116,31 acres en moyenne respectivement). Les anglophones étaient propriétaires de leurs fermes en plus grande proportion que les francophones. Par contre, la main d'oeuvre agricole, identifiée comme «journalier» ne comptait qu'un chef de famille anglophone versus 21 francophones. Ce dernier groupe était composé d'une main d'oeuvre non propriétaire de sa terre. Les cultivateurs anglophones étaient donc propriétaires de leur terrain en plus grande proportion que les francophones malgré le fait qu'un nombre égal de chefs de famille de langues maternelles anglaise et françaises travaillaient la terre. En tenant compte des journaliers, 52 familles francophones et 42 anglophones participaient à l'économie agricole. Ainsi, 89,2% des chefs de famille francophones participaient à l'industrie agricole tandis que la proportion d'anglophones (dont un seul journalier) était de 90%. Les journaliers formaient donc le groupe où le pourcentage de bilinguisme était le plus élevé chez les agriculteurs. Ils représentaient 16% de la main d'oeuvre francophone chef de famille et 2% des anglophones. La proportion de bilinguisme de ce groupe était de 100% car tous étaient bilingues.

La main d'oeuvre non propriétaire des terres était donc plus portée à être bilingue que les agriculteurs cultivant leurs propres terres. Des 42 chefs de famille agriculteurs anglophones, 33 étaient bilingues. Chez les francophones, ce nombre était de 45 sur un total de 53. La proportion d'agriculteurs bilingues chez les deux groupes linguistiques était donc moins grande que la moyenne générale de cette partie du canton. Chez les

anglophones, elle était de 78,6% et chez les francophones de 85%. Le pourcentage de bilinguisme des cultivateurs ayant rapporté des gages était encore plus élevé. De ces 12 fermiers, dix étaient de langue maternelle française et deux de langue maternelle anglaise. Les deux anglophones et neuf des dix francophones étaient bilingues. Tout compte fait, la proportion de bilinguisme des agriculteurs propriétaires de leur ferme n'ayant pas recours à un salaire extérieur était un peu moins élevée. La proportion de bilinguisme de ces fermiers anglophones était de 77,5% et celle des francophones de 83,7%.

Lors de ce dernier chapitre, nous avons présenté la dynamique existant entre certaines informations présentées dans la source et la proportion de bilinguisme des individus. Aucun de ces facteurs ne semble avoir influencé de façon déterminante et incontestable la capacité des individus à adopter une langue seconde. De plus, le fait qu'un individu ait été bilingue ne semble pas avoir été déterminant dans sa richesse, son occupation et son salaire. Par contre, un lien se dessine entre l'âge des répondants et leur capacité de parler les deux langues selon leur langue maternelle. Il serait intéressant d'analyser ce phénomène à une plus grande échelle.

**Le premier sondage canadien sur le bilinguisme:
une étude des données du *Quatrième recensement du Canada*
(1901) au Canton de Longueuil (Ontario)**

Malgré la présence d'individus des deux groupes linguistiques et de quatre origines ethniques différentes, la section n°2 du Canton de Longueuil était un milieu très économiquement homogène. La presque totalité des répondants dépendaient de façon directe ou indirecte de l'agriculture. Une étude à grande échelle pourrait présenter des conclusions plus concrètes sur les facteurs ont influencé le bilinguisme au Canada d'une perspective historique. Cependant, lors de ce travail, nous avons pu présenter les le *Quatrième recensement du Canada* (1901) comme sources permettant l'étude des questions linguistiques. Nous avons proposé une méthode d'analyse pour ensuite tirer des hypothèses basées sur la micro-histoire d'une partie du Canton de Longueuil (Ontario).

Cette étude s'est présentée comme une introduction aux possibilités d'utilisation des données du *Quatrième recensement du Canada, 1901*. Nous croyons que cette source est de premier ordre dans l'étude de l'histoire sociale du Canada. L'introduction des bases de données informatiques comme outils de recherche permet une étude approfondie du travail effectué par les recenseurs de 1901.

Comme toutes les sources d'histoire quantitative, ces manuscrits permettent l'étude de la société plus large. L'étude des tendances linguistiques de la population

générale est maintenant possible. Tous les éléments sociaux peuvent être observés et chaque individu peut être étudié par lui-même ou comme membre de sa communauté. Ce qui démarque le *Quatrième recensement du Canada* (1901) des recensements nationaux précédents, est son plus grand nombre de questions sur la vie des individus et son attention particulière aux questions linguistiques. Non seulement qu'elles sont la première tentative du gouvernement à évaluer les capacités linguistiques des Canadiens mais ils sont, à ce jour, la seule source permettant l'étude du bilinguisme canadien à une si grande échelle. Les possibilités d'étude y sont nombreuses. Ce recensement est donc une source de premier ordre dans l'étude de l'histoire de la dualité linguistique canadienne.

Comme dans toutes sources et tous recensements, quelques imperfections peuvent se présenter parmi les inscriptions. Dans ce travail, nous avons proposé une méthode permettant de restreindre le nombre d'entrées erronées qui auraient pu se glisser lors de la compilation des données. Donc, la comparaison des entrées du recenseur et des modifications apportées au document par le correcteur peuvent nous renseigner sur les idées préconçues des employés du recensement. De plus, étant donné que les deux individus (le recenseur et le vérificateur) n'étaient pas d'accord dans plusieurs cas, les ambiguïtés apparaissent à l'historien qui peut évaluer les corrections au meilleur de ses connaissances et de son jugement. Lors des désaccords entre le correcteur et le recenseur, nous avons, dans plusieurs cas, privilégié l'opinion du recenseur car il était le seul à avoir rencontré les habitants. Dans d'autres cas, certaines

fautes commises par le recenseur ont été corrigées par le correcteur. Dans d'autres cas, le correcteur et le vérificateur étaient clairement induit en erreur. La méthode de la comparaison peut exposer les contradictions et peut rendre possible l'évaluation des données par l'historien.

Afin de présenter le recensement décennal de 1901 comme source, la section n°2 du Canton de Longueuil (Comté de Prescott) a été choisie. Grâce à sa situation géographique et à son histoire, le canton était le lieu de résidence des membres des deux communautés linguistiques principales du Canada. Le canton a été colonisé en deux vagues importantes. La première était composée surtout d'anglophones d'origine américaine et britannique qui arrivèrent au début du siècle pour s'établir dans la nouvelle province du Haut-Canada. La seconde, composée surtout de Canadiens français, arriva au Canada-Ouest entre 1850 et 1870. Ces colons francophones s'étaient établis sur les terres encore libres et ont acheté les terrains des colons anglophones qui avaient décidé de quitter leurs terres pour s'aventurer vers l'ouest. Il serait cependant faux d'affirmer l'existence d'un exode de la population d'origine britannique du Comté de Prescott devant l'afflux de Canadiens français en provenance du Québec.⁹³ Comme nous l'avons constaté, la population de langue maternelle anglaise avait réussi à conserver une présence considérable à Longueuil malgré son statut minoritaire en 1901.

⁹³Chad Gaffield, *Aux origines (...)*, p.84.

La plupart des anglophones résidaient sur les terres élevées du sud du canton tandis que les francophones s'étaient établis sur les côtes de la rivière dans la région décrite comme étant la section n°1 du canton. Lors du dénombrement de 1901, cette région fut recensée séparément des terres basses longeant la rivière des Outaouais et donnée le nom de «Section n°2 du Canton de Longueuil» (sous district n° F) dans le Comté de Prescott (District n°108 de la province d'Ontario). Les anglophones de la section n°2 résidaient surtout dans le village de Cassburn tandis que les francophones étaient installés le long de la «Rue de Chance» reliant Cassburn à Caledonia Springs. La première section du Canton de Longueuil comportait une proportion importante de Canadiens français. Deux populations, de proportions relativement importantes se côtoyaient et habitaient le même territoire. Même si les francophones étaient aussi majoritaires dans la section n°2 du canton, la communauté anglophone était plus nombreuse. Par l'analyse des entrées du recenseur Edouard Carrière, ce travail s'était donné comme objectif l'observation de certains facteurs qui ont porté les membres d'un groupe linguistique à apprendre la langue du second groupe en guise d'introduction à la source.

Suite à l'analyse préliminaire des données du recenseur Carrière, nous pouvons faire l'hypothèse que les facteurs de bilinguisme des individus étaient surtout d'ordre personnel et familial. Par exemple, la totalité des individus liés dans les mariages multilingues pouvaient converser dans les deux langues principales tandis que la proportion de bilinguisme du reste de la population était moins élevée. La proportion

d'individus bilingues semblait aussi varier selon leur origine, leur religion, leur langue maternelle, leur éducation, leur sexe ainsi qu'une multitude d'autres facteurs.

D'autres conclusions préliminaires sur les données de la Section n°2 du Canton de Longueuil se présentent comme suit. Les individus d'origine britannique et de langue maternelle anglaise étaient proportionnellement moins bilingues que les Canadiens français majoritaires dans le canton. La communauté de religion entre certains britanniques catholiques avec les francophones ne semblait pas avoir influencé leur pourcentage de bilinguisme. Les catholiques anglophones étaient tous unilingues. La proportion de bilinguisme semblait surtout être influencée par l'âge, par le sexe et par l'occupation des répondants. Les jeunes francophones étaient, en général, plus bilingues que les adultes tandis que la situation était l'inverse chez les anglophones. Les enfants de langue maternelle anglaise étaient moins bilingues que leurs parents. Ceci est représentatif de l'influence de la population d'origine britannique malgré son importance démographique déclinante par rapport aux Canadiens français. De plus, il semble que le bilinguisme d'un groupe linguistique ait contribué à l'unilinguisme de l'autre. Le graphique n°1 sur la proportion de bilinguisme selon l'âge et la langue maternelle montre le lien entre le haut pourcentage de bilinguisme d'un groupe linguistique d'un âge et la proportion élevée de bilinguisme de l'autre groupe linguistique de même âge.

Du côté de la comparaison des pourcentages de bilinguisme selon le sexe des individus, nous avançons l'hypothèse que les hommes étaient plus bilingues que les femmes à cause de leur participation à l'économie à l'extérieur du foyer. Le pourcentage

de bilinguisme des francophones (tant masculin que féminin) était supérieur lorsque les individus devaient sortir de leur domaine familial afin de gagner un salaire. Le pourcentage de bilinguisme des agriculteurs (surtout ceux qui subsistaient sans gages additionnels) et des femmes s'occupant des travaux ménagers était inférieur à celui des journaliers et de la main d'oeuvre à gages. Chez les anglophones, le travail à gages n'avait pas influencé le pourcentage de bilinguisme d'une façon aussi grande que les francophones. Cependant, la proportion d'anglophones travaillant à gages était inférieure à celle des francophones. Comme les hommes, les femmes qui s'occupaient aux travaux ménagers étaient moins bilingues que celles qui devaient sortir du foyer pour détenir un emploi rémunérateur.

Ces conclusions ne sont que préliminaires. Une étude plus large serait nécessaire afin d'élaborer sur des tendances régionales et mêmes nationales. Avec la mise du *Quatrième recensement du Canada* (1901) à la disposition des chercheurs, l'étude des dynamiques linguistiques est maintenant possible. Dans un pays comme le Canada, peuplé de tant d'éléments différents et où les questions de la langue dominent l'actualité, une étude à grande échelle sur les tendances au bilinguisme serait bien accueillie dans l'historiographie nationale.

**Le premier sondage canadien sur le bilinguisme:
une étude des données du Quatrième recensement du Canada
(1901) au Canton de Longueuil (Ontario)**

1. Tableaux

Tableau A:	<i>Langue maternelle des individus tel que rapporté par le recenseur selon le sexe des répondants.</i>	45
Tableau B:	<i>Langue maternelle des individus après les corrections des officiers selon le sexe des répondants</i>	45
Tableau C:	<i>Pourcentages des individus selon la langue maternelle et leur sexe</i>	47
Tableau D:	<i>Répartition de la population du Comté de Prescott selon l'ethnie et les cantons</i>	53
Tableau E:	<i>Composition ethnique de l'ensemble des résidents du Canton de Longueuil</i>	55
Tableau F:	<i>Composition ethnique de la subdivision de votation n°2 du Canton de Longueuil selon les données du recenseur</i>	55
Tableau G:	<i>Bilinguisme selon l'origine ethnique (général)</i>	57
Tableau H:	<i>Origine ethnique des individus selon la langue maternelle</i>	59
Tableau I:	<i>Comparaison des capacités linguistiques et de la langue maternelle</i>	60
Tableau J:	<i>Répartition des individus selon leur origine ethnique et leur religion</i>	61
Tableau K:	<i>Répartition des individus selon leur langue maternelle et leur religion</i>	63

Tableau L:	Comparaison de la religion et du bilinguisme chez les individus de langue maternelle anglaise.....	64
Tableau M:	Bilinguisme selon la religion des anglophones non-membres de familles multilingues.....	65
Tableau N:	Bilinguisme selon le sexe des anglophones non-membres de familles multilingues.....	67
Tableau O:	Comparaison du pourcentage de bilinguisme selon la langue maternelle et les sexes	68
Tableau P:	Origine et langue maternelle des répondants vivant dans des familles multilingues	71
Tableau Q:	Bilinguisme selon l'origine ethnique (à l'exception des membres de familles multilingues)	75
Tableau R:	Âge moyen de la population bilingue de 10 ans ou plus selon la langue maternelle	82
Tableau S:	Comparaison du pourcentage de bilinguisme des enfants qui avaient fréquenté l'école avec ceux qui ne l'avaient pas fait selon la langue maternelle	85
Tableau T:	Bilinguisme selon la capacité de la lecture et selon la langue maternelle	86
Tableau U:	Bilinguisme des femmes selon leur langue maternelle et leur statut civil	89
Tableau V:	Bilinguisme des hommes selon leur langue maternelle et leur statut civil	92
Tableau W:	Comparaison du pourcentage de bilinguisme selon les sexes et selon l'occupation	94
Tableau X:	Bilinguisme et métier des hommes selon leur langue maternelle.....	95
Tableau Y:	Comparaison des capacités linguistiques et de la moyenne de salaire selon la langue maternelle	100

Tableau Z: Nombre d'individus et les moyennes salariales selon la langue maternelle et les capacités de communiquer dans les deux langues.....	102
Tableau AA: Répartition des cultivateurs chefs de famille selon leurs capacités linguistiques	104
Tableau BB: Nombre de fermiers bilingues et unilingues selon les gages et la langue maternelle	105
Tableau CC: Comparaison de la grandeur moyenne des terres (en acres) et des âges moyens des individus de langues maternelles différentes.....	107
 2. Graphiques:	
Graphique n°1	Pourcentage de bilinguisme selon la langue maternelle..... 78
Graphique n°2	Pourcentage des enfants qui fréquentaient l'école selon la langue maternelle..... 84

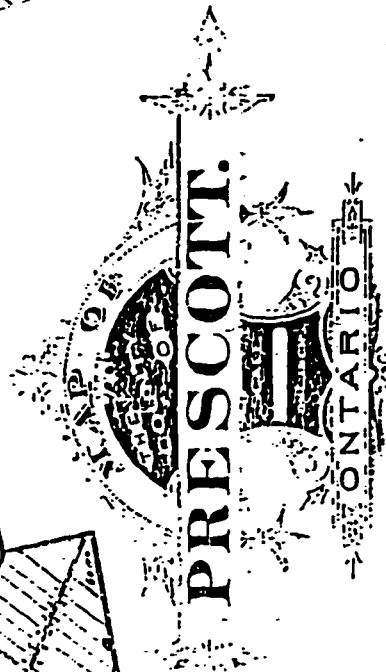
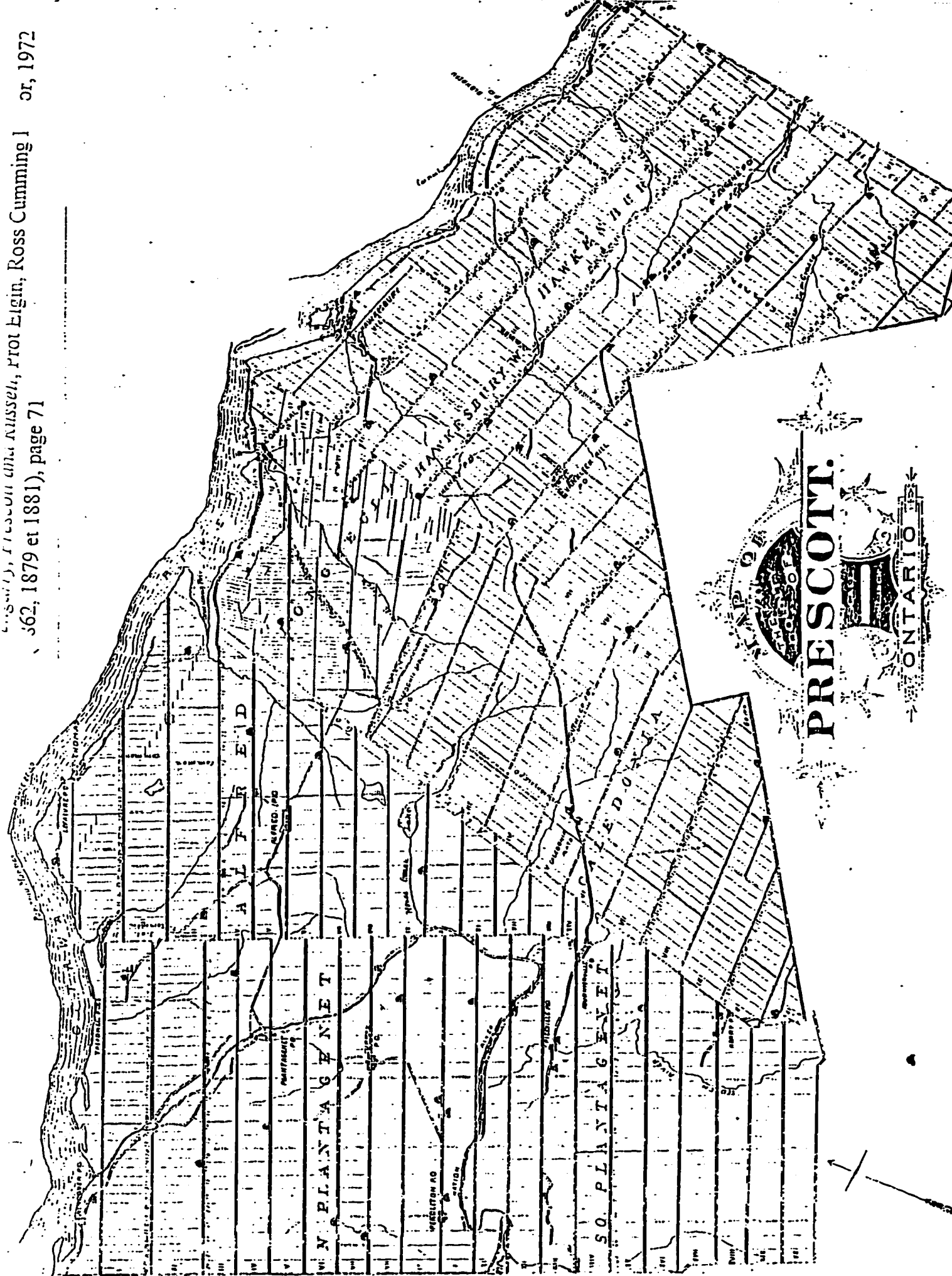
**Le premier sondage canadien sur le bilinguisme:
une étude des données du *Quatrième recensement du Canada,*
(1901) au Canton de Longueuil (Ontario)**

Résumé.....	i
Remerciements.....	ii
Bibliographie.....	1
Introduction.....	5
Chapitre 1: Critique de la source: les manuscrits des recensements décennaux..	10
Chapitre 2: Les données linguistiques des manuscrits de la section n°2 du Canton de Longueuil.....	33
Chapitre 3: Les facteurs socioculturels et le bilinguisme	51
Chapitre 4: Les facteurs variables qui ont influencé le bilinguisme.....	77
Conclusion	110
Index des tableaux et des graphiques.....	116
Table des matières	119
Annexes: Cartes du canton de Longueuil et du comté de Prescott	120

**Le premier sondage canadien sur le bilinguisme:
une étude des données du *Quatrième recensement du Canada*,
(1901) au Canton de Longueuil (Ontario)**



Carte du Comté de Prescott (1881)	121
Carte du Canton de Longueuil (1881)	122
Carte du Canton de Hawkesbury-Ouest (1881)	123
Carte du Canton de Calédonia (1881)	124

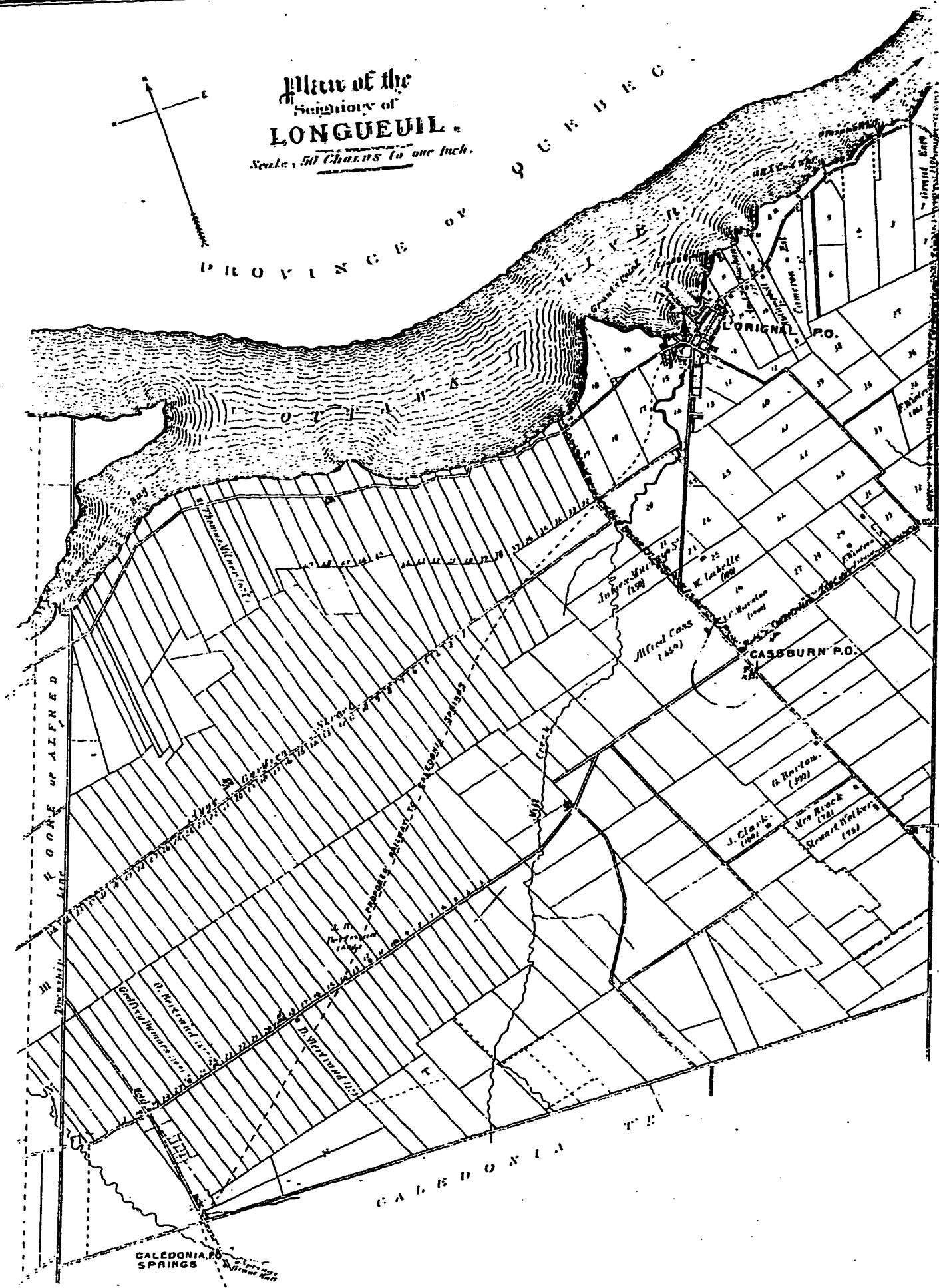


50
0

Plan of the
Seigniorie of
LONGUEUIL.

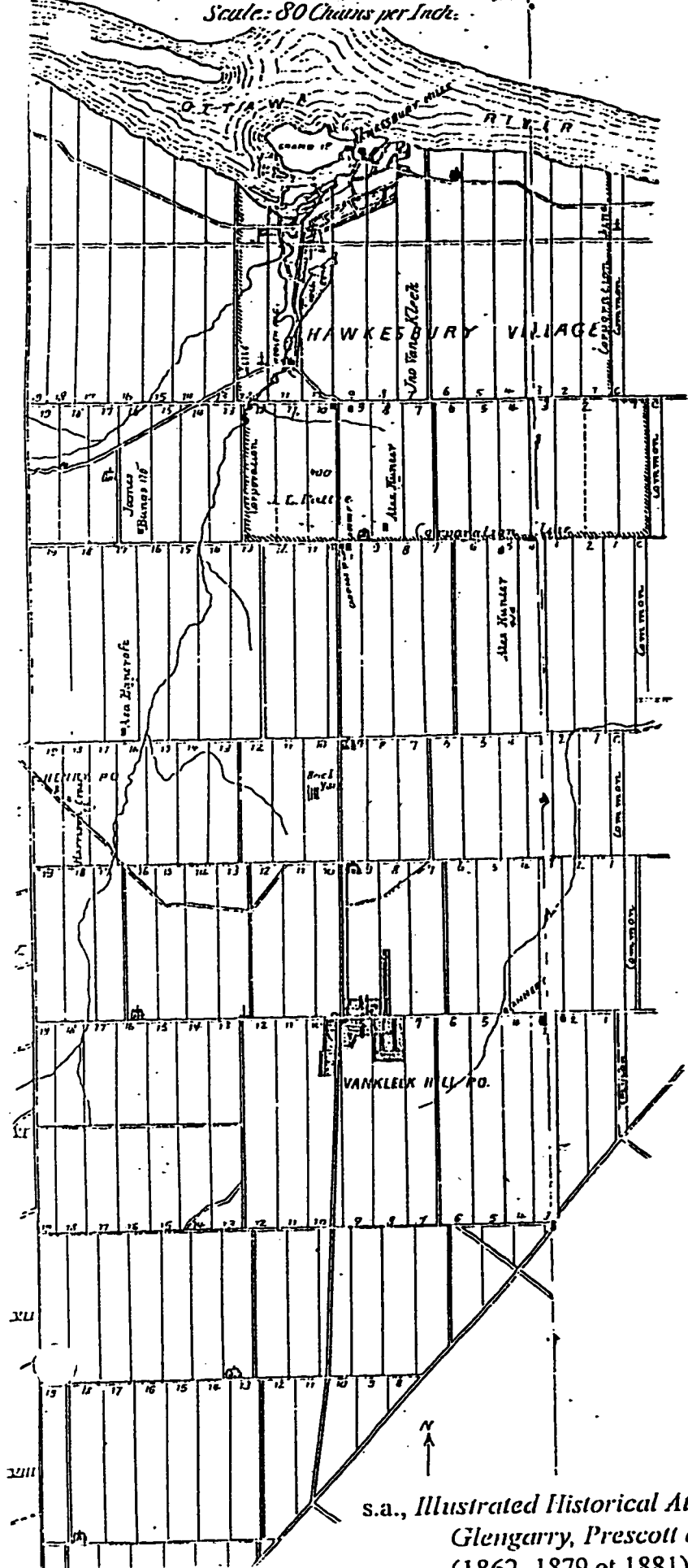
Scale, 50 Chains to one Inch.

PROVINCE OF QUEBEC



OF **W. HAWKESBURY.** TOWNSHIP

Scale: 80 Chains per Inch.



CALEDONIA.

Scale - 80 Chains per Inch

